

RAPPORT D'ACTIVITÉ



www.agglo-heraultmediterranee.net





L'Édito du Président



Gilles D'ETTORE
Président de l'Agglomération
Hérault Méditerranée

Maire d'Agde

Avec plus de 77 000 habitants au dernier recensement, et 1000 habitants supplémentaires chaque année, notre agglomération figure parmi les territoires les plus attractifs et les plus dynamiques de la nouvelle grande région Occitanie. Nous sommes stratégiquement idéalement positionnés au cœur de ce vaste territoire et à mi-chemin entre les 2 métropoles de Toulouse et de Montpellier.

Notre agglomération constitue le seul échelon de proximité capable de mener des projets d'envergure tout en conservant le lien privilégié avec ses habitants et les communes. Et ce positionnement nous donne raison, puisque malgré le désengagement de l'Etat qui s'est traduit par une très forte baisse de ses dotations en 2015 et 2016 (plus de 2 millions d'Euros de recettes en moins au budget), nos choix de gestion rigoureuse et de mutualisation de moyens et de services nous permettent de conserver des finances saines, à qualité de service public constante, et sans augmenter les impôts.

Une agglomération forte et attractive, ce sont des communes renforcées et un service public de qualité garanti pour tous dans nos 20 communes. Car notre agglomération, forte de ses 13 ans d'existence, enrichit au quotidien nos villes et villages par ses nombreux services à la population ainsi que par ses investissements structurants.

Ce rapport d'activités 2016 illustre en détails notre volonté de continuer à investir pour notre territoire avec 19 millions d'Euros consacrés notamment à l'emploi, l'habitat, le cadre de vie de nos villes et villages, le tourisme et l'environnement.

L'AGGLO

P.05 UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

1. Présentation du territoire p.6
2. Les instances de décision p.10
3. Les ressources mobilisées p.19

L'AGGLO EN ACTION

P.40 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Accueillir les entreprises et développer des parcs d'activité économique de qualité p.41
2. Développer une économie touristique à haute valeur ajoutée p.48
3. Favoriser l'emploi p.51

P.56 DEVELOPPER LA QUALITE DE VIE ET LA SOLIDARITE SUR LE TERRITOIRE

1. Œuvrer pour une gestion rationnelle du territoire p.57
2. Assurer la mobilité p.61
3. Assurer la cohésion sociale par la politique de la ville p.65

P.72 PRESERVER LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET LA RICHESSE CULTURELLE DU TERRITOIRE

1. Assurer un environnement naturel et urbain de qualité p.73
2. L'agglo s'engage dans la culture et le patrimoine p.84

HORIZON 2017



**UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION
INSTITUTIONNELLE**



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

LE TERRITOIRE

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée :

- Compte 19 communes avec un total de 73 483 habitants
- S'étend sur 373 km²



LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En matière de développement économique :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique et touristique

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Programme local de l'habitat intercommunal sur l'ensemble du territoire
- Actions et aides financières en faveur du logement
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

En matière de politique de la ville dans la communauté :

- Dispositifs contractuels de développements locaux et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
- Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Construction et gestion d'équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif dans les conditions fixées par les dispositions de l'article L2224-8 du CGCT

LES COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

- Création, aménagement et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage
- Aménagement et travaux liés aux cours d'eau cadastrés
- Création et entretien des itinéraires de promenades et de randonnées des circuits VTT
- Gestion et protection des espaces naturels
- Actions d'animation et de sensibilisation au respect de l'environnement
- Propreté de la voirie urbaine
- Entretien de tous les espaces verts urbains situés sur le territoire intercommunal
- L'étude, la programmation fonctionnelle, technique, architecturale en vue de la réalisation de différents équipements

- L'archéologie préventive
- La coordination, l'animation et l'étude pour une gestion équilibrée l'eau et des milieux aquatiques en cohérence sur le bassin versant du fleuve Hérault
- Mise en œuvre du contrat rivière Orb et notamment la coordination, l'animation, l'information, la facilitation dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides dans le bassin versant Orb et Libron
- Etablissement et exploitations de nouvelles structures hauts débit, complémentaire des réseaux d'initiatives privées et publique participant à l'aménagement du territoire encourageant le développement « économique et répondant aux besoins propres de la CAHM



2

LES INSTANCES DE DECISIONS



Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée
Maire d'Agde

Guy AMIEL Sébastien FREY Alain GRENIER Jean MARTINEZ Jean-Luc CHAILLOU Robert GAIRAUD Edgar SICARD Jordan DARTIER Stéphane PEPIN-BONET



1^{er} vice-
président
délégue aux
finances et à
l'optimisation
budgétaire
**Maire de Saint-
Thibéry**



2^{ème} vice-
président au
développement
du territoire et à
la politique de
la ville
**1^{er} adjoint de la
ville d'Agde**



3^{ème} vice-
président délégué
à l'emploi et à la
formation
**Conseiller
municipal de la
ville de Pézenas
délégué à la vie
associative**



4^{ème} vice-
président
délégué à l'eau
et
l'assainissement
Maire de Caux



5^{ème} vice-président
délégué à la
politique de la ville
**Conseiller
municipal de la
ville d'Agde**



6^{ème} vice-président
délégué à la
commande
publique et la
propreté voirie
Maire de Pomérols



7^{ème} vice-
président
délégué aux
ressources
humaines
**Maire de
Nézignan
l'Evêque**



8^{ème} vice-
président
délégué au
tourisme
Maire de Vias



9^{ème} vice-président à
l'habitat
Maire de Bessan

Gérard BARRAU



10^{ème} vice-président délégué aux espaces verts et aux bâtiments
Maire de Pinet

Gwendoline CHAUDOIR



11^{ème} vice-présidente déléguée à l'environnement
Maire de Portiragnes

Christian THERON



12^{ème} vice-président délégué aux transports
Conseiller municipal de la ville d'Agde

Yann LLOPIS



13^{ème} vice-président délégué au patrimoine et aux équipements culturels et sportifs
Maire de Montagnac

Géraldine KERVELLA



14^{ème} vice-présidente déléguée aux métiers d'art
Conseillère municipale de la ville d'Agde

Alain VOGEL-SINGER



Conseiller délégué à l'attractivité du territoire, rattaché au président
Maire de Pézenas

Christine PRADEL



Conseillère déléguée au petit patrimoine rural, rattaché au 13^{ème} vice-président délégué au patrimoine, équipement culturels et sportifs
Maire de Saint Pons de Mauchien

Henry SANCHEZ



Conseiller délégué à la prévention des risques d'inondation, rattaché à la 11^{ème} vice-présidente déléguée à l'environnement
Maire de Cazouls d'Hérault

Philippe HUPPE



Conseiller délégué à l'écotourisme, rattaché au 8^{ème} vice-président délégué au tourisme
Maire d'Adissan

Daniel RENAUD



Conseiller délégué aux énergies renouvelables, rattaché au 5^{ème} vice-président délégué au développement économique
Maire de Nizas

Rémi BOUYALA



Conseiller délégué à la synergie des zones d'activités économiques rattaché au 5^{ème} vice-président du Syndicat Mixte Filière Viande
Maire de Lézignan-la-Cèbe

Jean-Marie AT



Conseiller délégué aux pistes et voies cyclables, rattaché à la 11^{ème} vice-présidente déléguée à l'environnement
Maire d'Aumes

Le Président

Il est l'exécutif de la Communauté d'Agglomération, élu par les Conseillers Communautaires. Il prépare et met en œuvre les décisions de l'Assemblée délibérante et peut déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est présidée par Gilles D'ETTORE, Maire d'Agde.

Les Vice-Présidents

Ils reçoivent une délégation du Président pour une partie de ses fonctions. Le Conseil d'Agglomération de la CA Hérault Méditerranée a élu, le 14 avril 2014, 14 Vice-Présidents.

Le Bureau – Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de **58** conseillers communautaires (9 suppléants) élus dans chacune des communes-adhérentes. L'assemblée délibérante se prononce sur les orientations stratégiques de développement et prend toutes les décisions d'ordre budgétaire, structurel, économique, environnemental, aménagement du territoire et cadre de vie.

Les projets sont étudiés en Commissions (finances et administration générale ; développement économique ; développement du territoire) et soumis pour validation en Bureau communautaire constitué de 22 membres, élus par l'assemblée délibérante qui définit les grands axes de développement, décide des actions à mener et coordonne ainsi les projets de l'agglomération sur la base de présentations de bilans, analyses, constats et perspectives avant d'être adoptés par l'Assemblée délibérante.

Le Président est chargé de l'exécution de chacun des actes administratifs approuvés en séance du Conseil Communautaire qui se réunit une fois tous les deux mois environ.

Les Bureaux communautaires se sont tenus sur la commune de Saint-Thibéry, siège de l'Agglomération

DATES	NOMBRE DE DOSSIERS
LUNDI 1 ^{er} FEVRIER 2016	21 questions
LUNDI 14 MARS 2016	28 questions
LUNDI 9 MAI 2016	12 questions
LUNDI 30 MAI 2016	33 questions
LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016	38 questions
LUNDI 10 OCTOBRE 2016	24 questions
LUNDI 28 NOVEMBRE 2016	49 questions
7 séances	205

A chaque séance, l'Assemblée délibérante détermine le lieu où se déroulera le Conseil Communautaire suivant

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –EXERCICE 2016		
DATES	LIEUX	NOMBRE DE DELIBERATIONS
LUNDI 15 FEVRIER 2016	Vias : <i>Théâtre de l'Ardillon</i>	25
LUNDI 4 AVRIL 2016	Agde : <i>Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal</i>	49
LUNDI 13 JUIN 2016	Saint-Thibéry : <i>Domaine Sainte-Cécile</i>	78
LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016	Caux : <i>Salle des Fêtes</i>	51
LUNDI 24 OCTOBRE 2016	Agde : <i>Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal</i>	34
LUNDI 12 DECEMBRE 2016	Vias : <i>Théâtre de l'Ardillon</i>	60
TOTAL	6 séances	297

Commission et Comité, lieu d'application des procédures

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Instituée par le Code des marchés publics, la CAO statue sur le choix concernant les attributions des marchés publics. Cette commission, présidée par le Président ou son représentant, Robert GAIRAUD, 6^{ème} vice-président délégué à la commande publique- est composée de 5 conseillers communautaires (ainsi que 5 suppléants).

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La CCSPL donne son avis avant tout lancement de procédure de délégation de service public et examine chaque année les rapports des délégataires de service public. Cette commission est assurée de droit par le Président ou son représentant Gérard BARRAU, 10^{ème} Vice-Président délégué aux espaces verts, bâtiments reçoit délégation du Président afin de le représenter.

LES COMMISSIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les DSP ouvrent les plis et émettent un avis sur les candidatures et les offres. Ces commissions, présidées par le Président ou son représentant sont composées chacune de 5 membres (ainsi que 5 suppléants). Siègent également à ces commissions avec voix consultative le comptable de la collectivité, un ou plusieurs agents de l'EPCI en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la DSP. Trois Commissions de Délégation de Service Public ont été créées pour la gestion de :

- l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde
- la gestion de l'Assainissement Non Collectif
- la gestion du transport urbain de voyageurs

COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (CLAH)

La CLA de l'Habitat est consultée dans le cadre des missions qui ont été confiées à la CAHM, notamment, l'instruction des dossiers de demande de subventions concernant les logements ou immeubles situés sur le territoire intercommunal ainsi que la gestion des financements de l'Anah.

Cette commission, présidée par le Président ou son vice-président délégué à l'habitat, est composée du Délégué local de l'Anah, des représentants des locataires et des propriétaires, des associés collecteurs de l'Union d'Economie sociale pour le logement, les personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement et dans le domaine social. Cette commission est assurée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération Méditerranée, représentant légal de la collectivité. Stéphane PEPIN-BONET 9^{ème} Vice-Président délégué à l'habitat reçoit délégation du Président afin de le représenter à la CLAH.

COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La CLETC dont le rôle est d’évaluer les charges transférées à la Communauté d’Agglomération Hérault Méditerranée d’après leur coût réel précédant le transfert des compétences est composée d’au moins un représentant des Conseils Municipaux des communes concernées. Les représentants titulaires sont désignés par délibération du Conseil Municipal de chaque commune-membres. Guy AMIEL préside cette commission qui évalue les charges et produits des compétences à chaque transfert à l’Agglo pour le calcul des attributions de compensation.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Les élus et les représentants du territoire, le Président de la Communauté d’Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), Maire d’Agde et Président du CISPD, M. le Sous-Préfet de Béziers, M. le Procureur de la République près du TGI Béziers, Le Président du Conseil Général, l’ensemble des partenaires de la CAHM (Police Nationale, Gendarmerie, Education Nationale, Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation, représentants des professions et associations agissant dans le domaine de la prévention et de l’aide aux victimes) se mobilisent pour améliorer la sécurité sur le territoire. Réunis au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, chacun participe à l’élaboration des programmes d’actions suivant 4 axes : Diagnostic et observatoire du territoire, Vidéo Protection et Polices municipales, Action de prévention : jeunesse, prévention de la récidive, vie associative

LE COMITE TECHNIQUE (CT)

Il est appelé à donner un avis préalable sur des questions relatives à l’organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels

- les grandes orientations relatives aux effectifs, emploi et compétences
- les grandes orientations en matière de politiques indemnitaires et critère de répartition
- la formation, à l’insertion et à la promotion de l’égalité professionnelle
- les sujets d’ordre général intéressant l’hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- les aides à la protection sociale complémentaire

LE COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail veille à l’amélioration des conditions de travail des agents, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et prend toutes mesures de nature à améliorer l’hygiène et la sécurité au travail. Il procède l’analyse des risques professionnels et donne un avis sur le programme annuel de prévention de ces risques.

Désignation des Représentants de l'EPCI auprès des syndicats pendant l'exercice 2016

Par délibération du 13 juin 2016, le Conseil Communautaire a sollicité une modification de statuts de la CAHM pour la prise de compétence « eau potable » dans le cadre de ses compétences obligatoires et l'extension de la compétence facultative pour « l'assainissement collectif ». L'Arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 porte transfert au 1^{er} janvier 2017 des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à la CAHM et prend acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes.

SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC (SBL) 1 représentant titulaire (+ 1 suppléant) par commune : sont concernées Agde, Montagnac, Pinet et Vias.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE L'HERAULT (SIEVH) 2 représentants par commune au sein du SIEVH : sont concernées Adissan, Caux, Cazouls d'Hérault, Nizas et Tourbes.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU (SMBT) : Par délibération du 19 septembre 2016, la CAHM a approuvé son adhésion 31 décembre 2016 et le transfert de la compétence supplémentaire intitulée « définition, animation et coordination d'une stratégie globale d'aménagement du bassin versant de la lagune de Thau et de l'Etang d'Ingril destinée à la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée des ressources en eau, des milieux aquatiques et des zones humides ». 8 délégués titulaires (+ 2 suppléants) au sein du SMBT : sont concernées Agde, Florensac, Pomérols, Pinet, Castelnau de Guers, Aumes, Montagnac et Saint-Pons de Mauchiens.

SYNDICAT MIXTE OUVERT : PORT DE PLAISANCE FLUVIAL SUR LE CANAL DU MIDI A AGDE : Dans le cadre de sa compétence « aménagement et gestion des équipements touristiques portuaires », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a souhaité, en partenariat avec VNF, entreprendre la réalisation d'un nouveau port de plaisance fluvial sur le canal du Midi et l'écluse ronde sur la commune d'Agde. Par délibération du 13 juin 2016, la CAHM a approuvé la création du Syndicat Mixte Ouvert « port fluvial Hérault Méditerranée » ainsi que son adhésion avec 4 délégués titulaires (+ 4 suppléants).

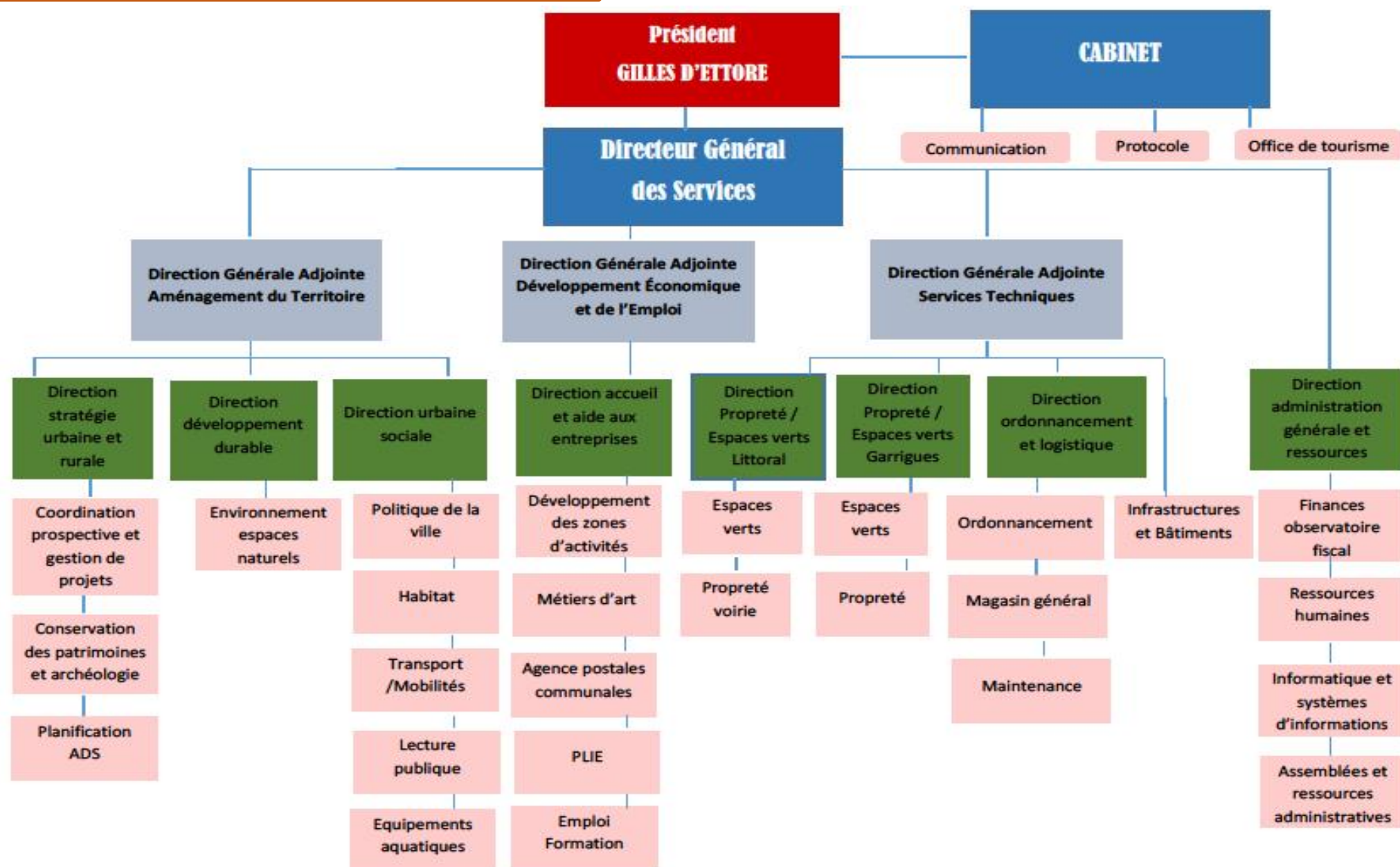
TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) : Par délibération du 13 juin 2016, la CAHM a validé son engagement dans une démarche de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. 2 représentants, élus référents.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PRODUCTION ENERGETIQUE RENOUVELABLE (SEMPER) : Par délibération du 13 juin 2016, la CAHM est entrée au capital de la SEMPER (Société d'Economie Mixte de Production Energétique Renouvelable) qui est le résultat d'un partenariat public-privé entre le SICTOM Pézenas-Agde, le Conseil Départemental de l'Hérault, Hérault Energie, l'Entreprise QUADRAN et divers représentants privés afin de répondre à des objectifs de gestion et de valorisation des déchets et se positionner sur le marché des énergies renouvelables. 1 représentant au sein du Conseil d'Administration, 1 représentant au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaire.

LES FORCES	LES FAIBLESSES
- Situation au cœur de la nouvelle région : proximité de la métropole montpelliéraine et façade littorale pour la métropole toulousaine - Forte attractivité résidentielle/ démographie dynamique - Très bonne accessibilité par tous types de transports - Destination touristique parmi les plus fréquentées et connues en France et en Europe - 23 km de littoral, environnement naturel exceptionnel et patrimoine de qualité - Des activités économiques traditionnelles dynamiques - Climat propice aux énergies renouvelables - Population de retraités résident - Un réseau de fibre optique permettant de nouvelles perspectives économiques	- Population vieillissante - Niveaux de revenus moyens plus faibles que les moyennes départementales, revenus sociaux plus importants - Niveau de qualification plutôt faible - Taux de chômage important accentué par la saisonnalité - Peu d'offres de formations - Des difficultés socio-économiques dans les centres anciens et un habitat dégradé - Des phénomènes d'étalements urbains et de déprise agricole - Vieillesse de l'immobilier de loisirs
LES MENACES	LES OPPORTUNITES
- Intensification de la concurrence touristique littorale méditerranéenne et mondiale - Pressions urbaines sur les surfaces agricoles et naturelles - Un territoire soumis aux risques naturels (érosion, inondation submersion etc.) - Un risque de banalisation des paysages et du patrimoine local de l'étalement urbain et de la croissance démographique - Paupérisation des centres anciens - Fragilités des ressources humaines naturelles	- Le positionnement autour des activités de bien-être - Accueil d'entreprise ultra connectée grâce au réseau de fibre optique - Du foncier encore disponible dans les parcs d'activités - La diversification de l'offre touristique : développement de l'économie touristique et culturelle e-tourisme et e-commerce, tourisme d'affaires - Transition énergétique et écologique : rénovation et adaptation du bâti, favoriser l'autonomie énergétique du territoire - Développement de nouveaux modes de consommation de produits agricoles (circuits courts) - Favoriser de plus grandes synergies entre les filières (tourisme-vitiviniculture-métiers d'art/ filière agroalimentaire) - Développement de pôles de formation à risques avec des modes d'aménagement différents - La reconquête des abords du fleuve d'Hérault et du Canal du Midi : ports fluviaux



LES RESSOURCES MOBILISÉES



RESSOURCES HUMAINES

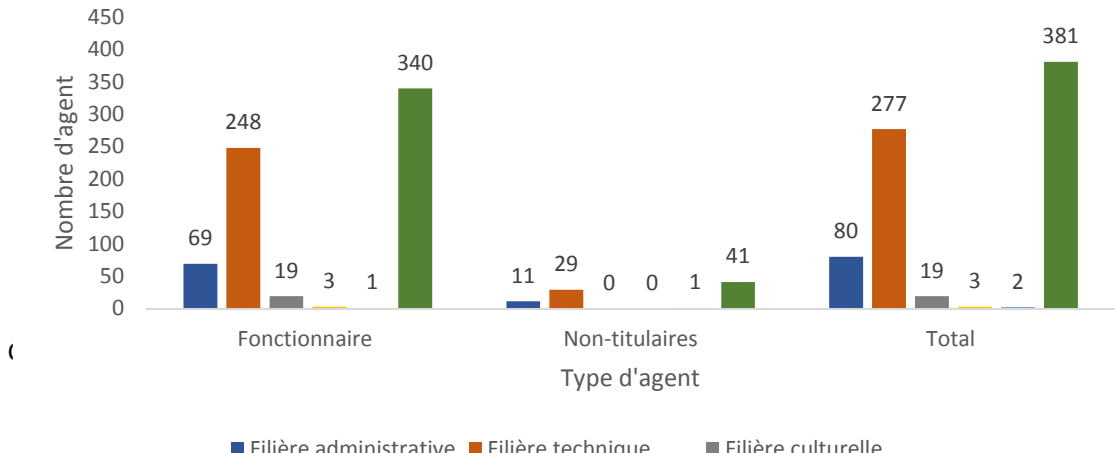
	Agent en activité (Titulaires)
Fonctionnaires	
Stagiaires	19
Total	340

	Agent en activité (Non-titulaires)
Contrat emploi d'avenir (CAE)	20
Apprentis	3
Agents auxiliaires	15
Contractuels	2
Collaborateur cabinet	1
Total	41

	Nombre d'agent en activité	Nombre d'agent en disponibilité	Total
Total	381	10	391

	REPARTITION DES AGENTS PAR FILIERE					
	Filière administrative	Filière technique	Filière culturelle	Filière animation	Filière sportive	Total
Fonctionnaire	69	248	19	3	1	340
Non-titulaires	11	29	0	0	1	41
Total	80	277	19	3	2	381

Répartition des agents par filière



Pour l'exercice 2016, la CAHM compte 16 budgets : un budget principal et 15 budgets annexes (11 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 budget Transport, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères et 1 pour les Autorisations de Droit des Sols).

Le nombre important de PAEHM montre l'implication de la CAHM dans le développement économique, pour favoriser l'emploi sur l'ensemble du territoire.

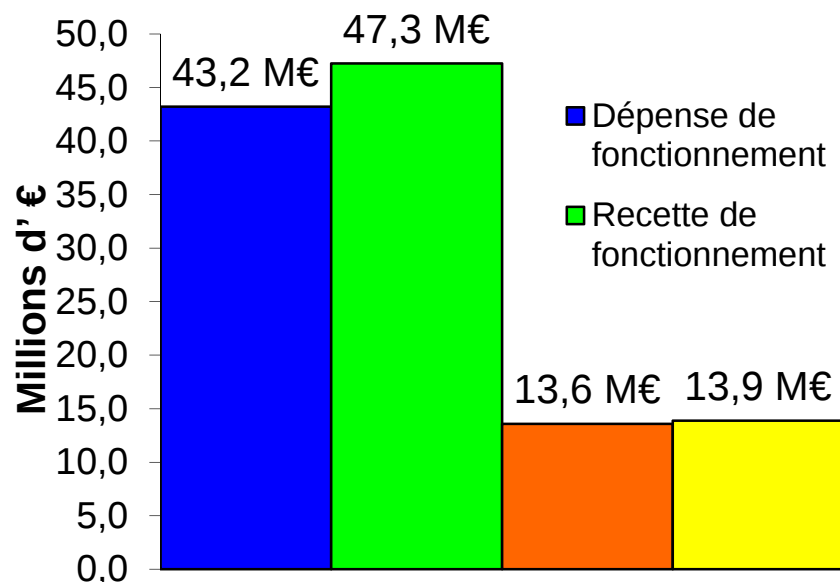
Le compte administratif 2016 constitue le 14^{ème} budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

L'exécution budgétaire a nécessité **7 412** écritures (+ 6,45% p/r à l'année dernière), dont **6 222 mandats** de dépenses (+ 0,81 %) et **1 190 titres** de recettes (+ 50,44 %).

C'est logiquement sur le budget principal que le plus d'écritures ont été passées, à savoir : 6 926 écritures dont 5 890 mandats et 1 036 titres.

Vue d'ensemble de l'exécution du du Budget Principal 2016 (en millions d'euros)

LE BUDGET PRINCIPAL



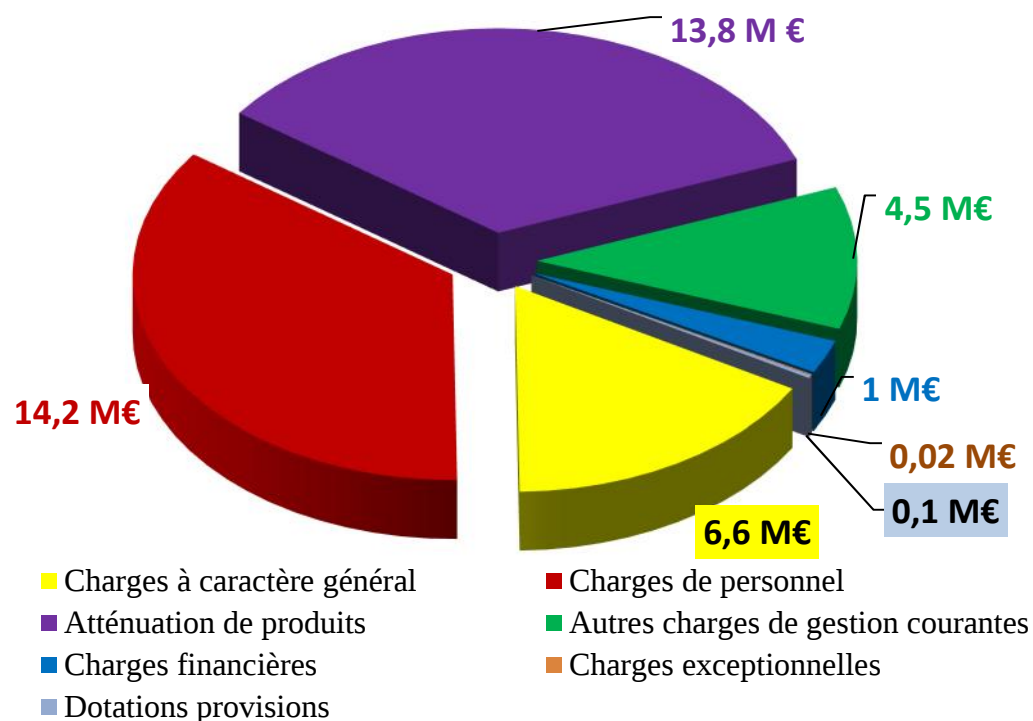
L'excédent à la fin de l'exercice est de 4 036 239,26 € dont 2 664 141,41 € au titre de l'année 2016 et 1 372 097,85 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2015.

Le résultat de 4,04 millions d'€ représente 8,9 % des recettes réelles de fonctionnement, et est supérieur à la moyenne des excédents de fonctionnement constatés sur la période 2010-2015 qui était de 3,7 millions d'€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
LIBELLES	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles de Fonctionnement	40 335 345,36 €	Recettes réelles de fonctionnement	45 148 495,60 €
Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 891 099,83 €	Recettes d'ordres de fonctionnement	742 091,00 €
		Excédent reporté de 2015	1 372 097,85 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	43 226 445, 19 €	TOTAL des recettes de fonctionnement	47 262 684,45 €

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 40 335 345,36 €, elles ont été réalisées à 97,2 %, ce qui montre la sincérité des prévisions budgétaires.

Les efforts en matière d'économies ont commencé à porter leurs fruits puisque les charges à caractère général (chapitre 011) ont été de 6 631 976,57 € en 2016, soit - 5,1% (- 359 075 €) par rapport à 2015 et sont passées sous la barre des 7 millions d'€ depuis 2014.

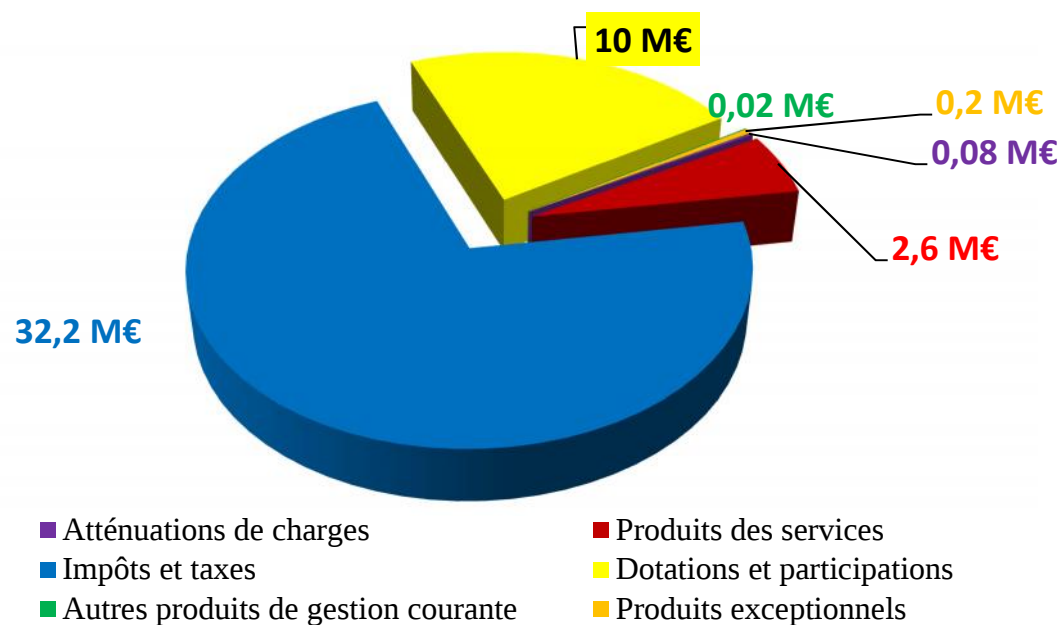
Des efforts notables ont été produits sur les dépenses de personnel en 2015, avec la création d'un groupement de services « achat et approvisionnement – commande publique » et le Directeur Général des Services mutualisé entre la ville d'Agde et la CAHM, ce qui a abouti à -3,1% sur le chapitre 012 par rapport à 2014. Ces efforts ont été maintenus en 2016 avec - 0,1% sur ce chapitre par rapport à 2015.

100 000 € de dotations aux provisions ont été constitué pour contentieux relatif aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Atténuations de charges	78 794,42	Dotations et participations reçues	10 056 433,84
Produit des Services et domaine	2 576 285,63	Autres produits de gestion courante	22 666,46
Impôts et Taxes	32 217 607,96	Produits exceptionnels	196 707,29

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 45 148 495,60 € (hors OM qui sont sur le budget annexe dédié), elles ont été réalisées à 100,03 % par rapport aux prévisions. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, les recettes réelles de fonctionnement ne baissent que de -1,44% en 2016 par rapport à 2015, notamment grâce au dynamisme de notre fiscalité (+ 1,58% sur le chapitre 73 en 2016 par rapport à 2015).

Ventilation des recettes réelles de fonctionnement

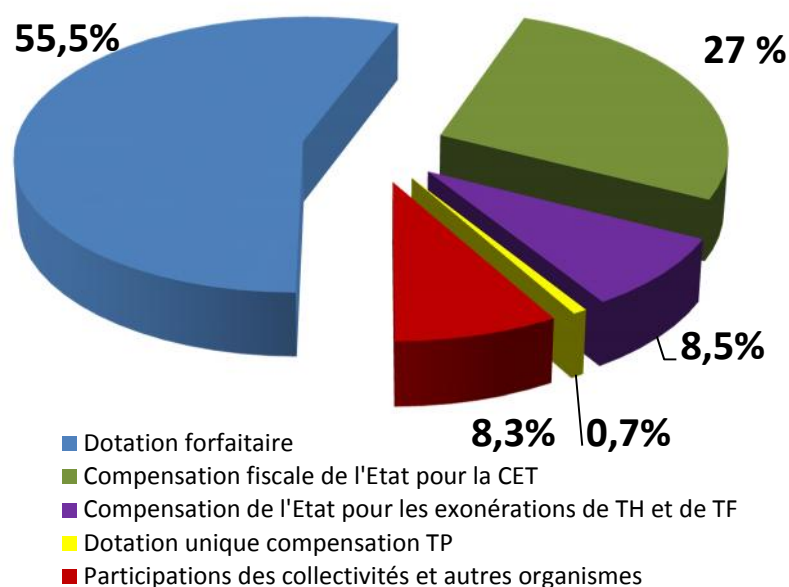


ZOOM SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

L'effort de maîtrise de la dépense suit toujours le plan de 50 milliards d'€ d'économies prévu par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. La baisse est lissée sur 3 ans (de 2015 à 2017) et a été de – 3,67 Mds€ en 2015 et 2016, baissent se rajoutant aux -1,5Mds€ de 2014. Concrètement, elles viennent en déduction des attributions des Dotations Globales de Fonctionnement des collectivités. En 2016, le montant unitaire de dotation par habitant était de 45,40 € par habitant pour les communautés d'agglomération.

Ainsi, la DGF a poursuivi la baisse amorcée en 2014, la dotation globale de fonctionnement de 10 405 852 € en 2014 a été de 9 140 917 € en 2015, et de 8 239 045 € en 2016. La baisse de – 901 872 € de 2016 s'est donc ajoutée à celle de – 1 264 935 € de 2015.

Répartition des dotations et participations (en %)

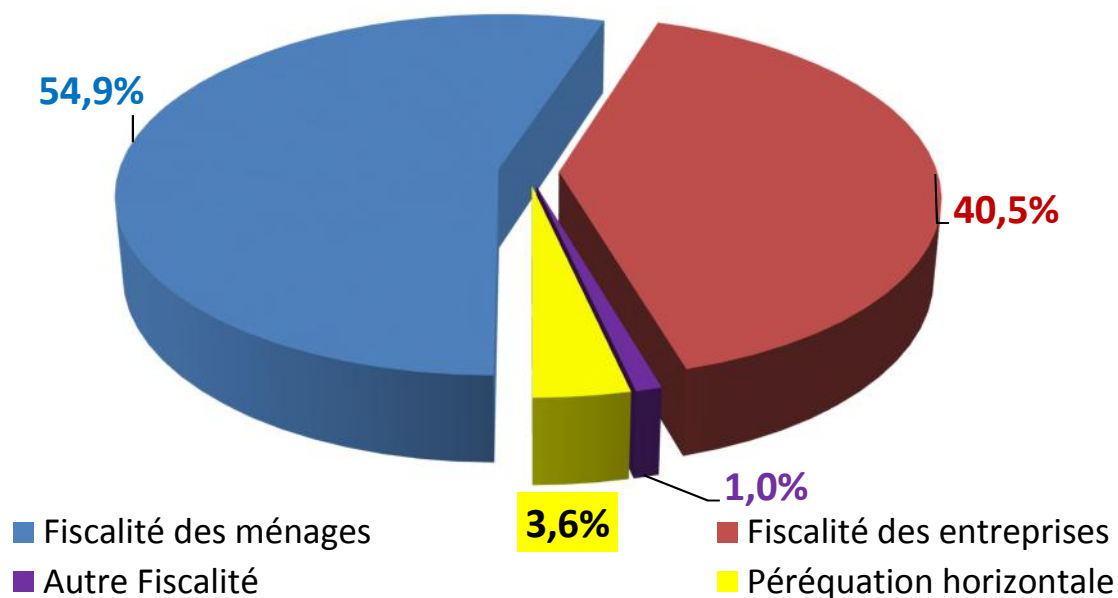


ZOOM SUR LA FISCALITE

Les impôts et taxes représentent 71,36 % des ressources de la collectivité.

Fiscalité des Ménages	Montant en €	Fiscalité des Entreprises	Montant en €
Taxe d'habitation	17 372 389	Contribution Economique Territoriale (CVAE+CFE)	11 354 507
Taxes Foncières non bâties	329 966	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 244 599
		Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	462 468
Autre Fiscalité	Montant en €	Péréquation horizontale	Montant en €
Attribution de compensation (AC négative versée par certaines communes)	160 074	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	1 144 724
Taxe de séjour	148 880,96		

Répartition du produit fiscal, hors TEOM (en %)



Le panier fiscal de la CAHM est composé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (qui est retracée dans un budget annexe spécifique), de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, de la Taxe sur le Foncier non Bâti, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et de la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La fiscalité des entreprises (13 061 576 €) représente 40,5 % de nos recettes fiscales et celle des ménages, la part la plus grande (17 702 355 €), représente 54,9 %, hors TEOM.

Il est à noter que la CAHM délègue au SICTOM l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. A ce titre, elle lui reverse la majeure partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La CAHM conserve le service d'enlèvement des encombrants et de collecte des cartons. Elle garde donc une partie de cette recette pour exercer cette compétence. Un budget annexe a été créé à cet effet au 1^{er} juillet 2014.

La CAHM a maintenu inchangés ses taux d'imposition en 2016 :

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprise,
- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,
- ✓ 15,44 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Et a relevé le coefficient multiplicateur de la TASCOT à 1,20.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles d'investissement	12 623 559,69€	Recettes réelles d'investissement	10 761 512,70€
Dépenses d'ordres d'investissement	965 042,08€	Recettes d'ordres d'investissement	3 114 050,91€
		Solde d'exécution positif reporté de 2015	60 050,14€
TOTAL des dépenses d'investissement	13 588 601,77€	TOTAL des recettes d'investissement	13 935 613,75€

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 13 588 601,77 €, elles ont été réalisées à 56,8 %.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Immobilisations incorporelles (<i>licence, frais d'étude, etc.</i>)	321 301,21€	Remboursement capital de la dette, et refinancement	5 281 034,51€
Immobilisations corporelles (<i>terrain, construction, matériel, etc.</i>)	1 396 606,43€	Subventions d'équipement versées	3 525 247,43€
Immobilisations, travaux en cours	2 084 370,11€	Participations	15 000,00€

Les dépenses d'équipement ont été de 7 327 525 € en 2016, et les principales sont :

- Celles en matière d'habitat, qui sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, ont représenté la plus importante dépense 2016 avec, 3,06 millions d'€, dont, 1,26 millions d'€ pour le compte de la CAHM et plus de 1,8 millions d'€ pour le compte de l'Etat (compensé financièrement par l'Etat). Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux.
- 1,09 millions d'€ ont été investis pour la poursuite de la desserte en très haut débit de notre territoire.
- Pour la Villa Laurens, 2016 a plutôt été une année de transition, avec le lancement des marchés pour le chantier de restauration, et 617 059,58 € investis.

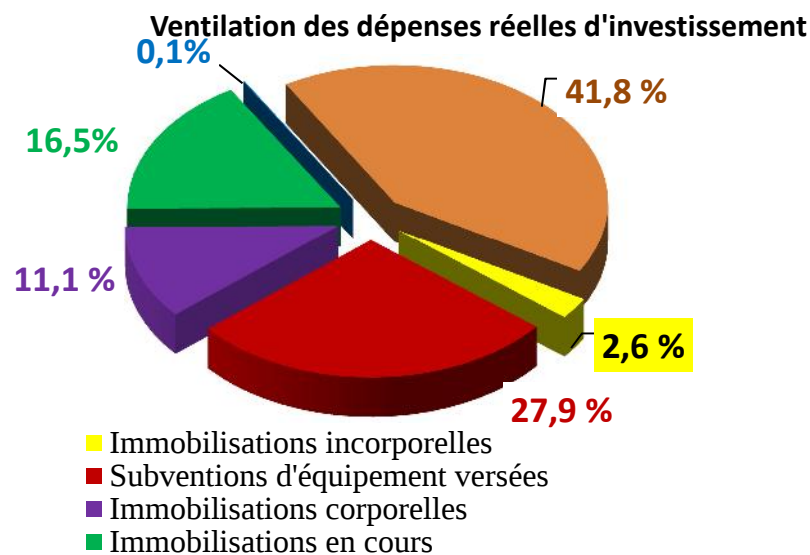
- La mise en conformité électrique de la piscine de Pézenas a été effectuée, les systèmes de ventilation rénovés et la pompe géothermie remplacée. Le plafond suspendu a été remplacé et un nouvel éclairage par Leds a été installé. Les vestiaires et sanitaires ont également été requalifiés. Ces travaux ont représenté 117 232,79 €.
- 70 000 € ont été versés à la commune de Montagnac et 6 359,44 € à la commune de Caux pour leurs projets d'investissement communaux.

A côté de celles de l'habitat, d'autres subventions d'équipements ont été versées, et elles sont composées pour :

- ✓ 125 000 € de participation à Réseau Ferré de France pour les acquisitions foncières du projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier Perpignan,
- ✓ 250 000 € de subvention au Conseil général pour la requalification du domaine départemental de Bessilles
- ✓ 14 238,37 € € versés à la Criée aux Poissons d'Agde pour leurs travaux d'habillage de l'espace visite.
- ✓ 70 000 € ont été versés à la commune de Montagnac et 6 359,44 € à la commune de Caux pour leurs projets d'investissement communaux.

De plus, en 2016, ont été faites les acquisitions suivantes :

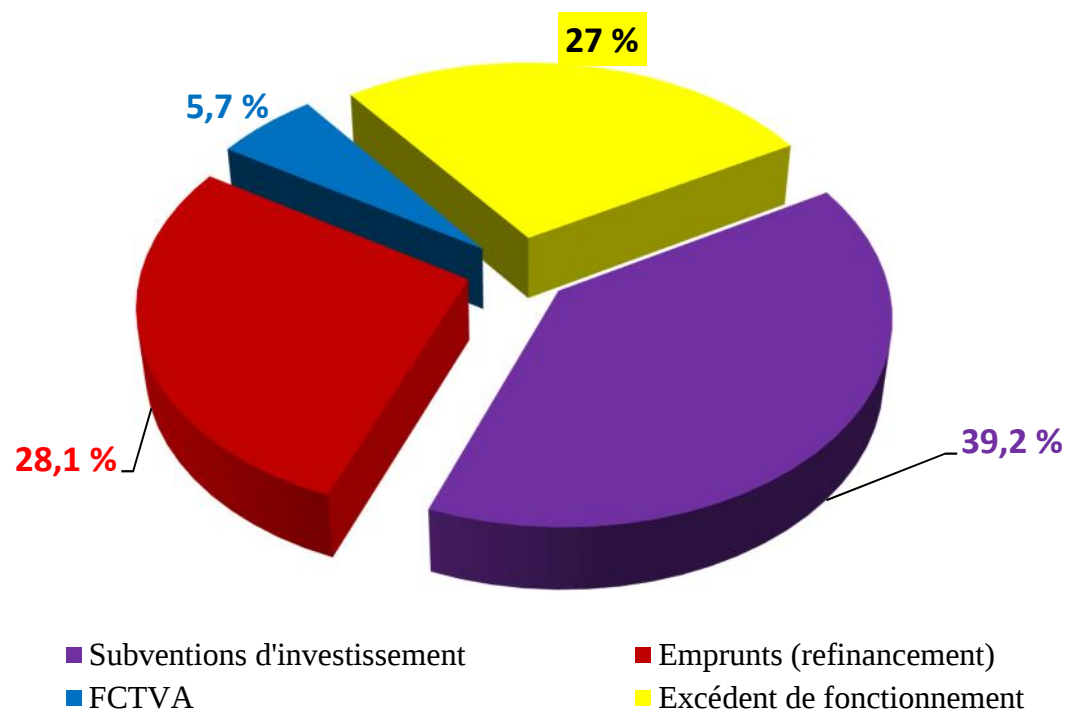
- ✓ 286 473,96 € de matériel roulant (1 tracteur, 1 camion benne et 3 camions double cabine, 3 triporteurs,...), 134 676,08 € pour le remplacement et le développement du matériel et 152 650,47 € pour renouveler le parc automobile.



Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 10 761 512,70 €.

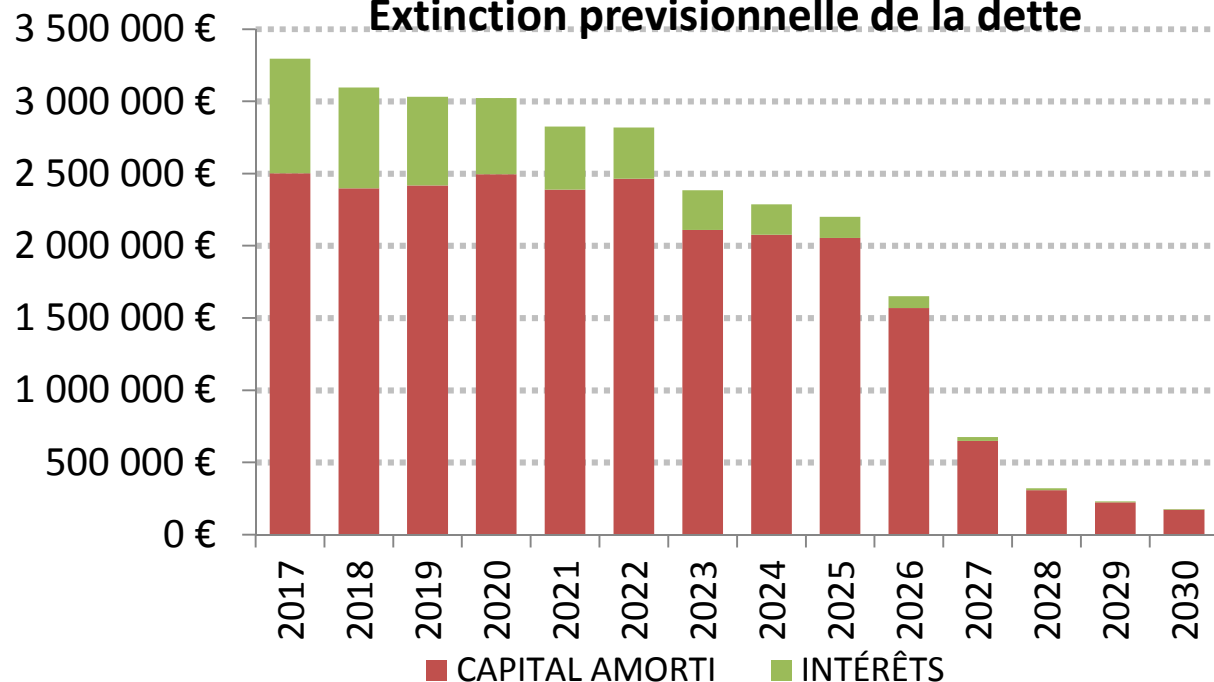
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Subventions d'investissement reçues, dont	4 222 101,76 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 900 000,00€
Europe.....	344 987,81€		
Etat et établissements nationaux.....	2 444 700,34€		
Conseil Régional.....	177 583,77€		
Conseil Départemental.....	305 686,84€		
Commune d'Agde.....	382 353,00€		
Pénalités SRU des communes.....	566 790,00€		
Emprunts et dettes assimilées	3 021 333,00 €	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	618 061,94€

Ventilation des recettes réelles d'investissement



ZOOM SUR LA DETTE

Extinction previsionnelle de la dette



L'encours brut de la dette au 31/12/2016 s'élève à la somme de 23 826 507 € pour la CAHM, dont 3 441 176 € d'encours de dette récupérable sur la ville d'Agde, soit un encours net de 20 385 331 €.

80,5% de la dette est sécurisée sur taux fixe « classiques », tous les contrats étant dans la catégorie 1A de la classification Gissler ; 11,4% de la dette est composée de contrats indexés sur l'Euribor 3 mois et 8,1% de l'encours est un taux fixe alternatif classé 1B dans la typologie de Gissler. La dette de la CAHM est bien sécurisée avec près de 90% de l'encours est indexé sur des stratégies taux fixe ou taux fixe alternatif, avec un taux actuariel pour cette composante de 3,70%, et une durée de vie résiduelle de 9 ans et 6 mois.

Le remboursement en capital chaque année permet de réduire le montant des intérêts avec une dette majoritairement à taux fixe. La réduction des annuités sur les années à venir va venir améliorer la CAF nette de la communauté et permettre de récupérer des marges de manœuvre budgétaire.

Vu le taux de réalisation des projets lors de l'année 2016, il n'y a pas eu besoin d'emprunter sur cet exercice, seule une renégociation de la dette a été effectuée. En effet, vu la faiblesse des taux d'intérêts en 2016, un emprunt du budget principal, qui était indexé sur le LEP a été renégocié. Cela permet un gain net (intérêts, pénalités et commissions inclus) de 296 597 € pour les 11 années restantes.

Budget PAEHM La Capucière :

Sur l'exercice 2016 la CAHM a souscrit 2 contrats de 1 million d'€ chacun auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole sur Euribor 3 mois + 1,32% et Euribor 3 mois moyenné + 1,23%. De plus, un contrat à la Caisse d'Epargne a été mis en place dans le cadre du refinancement du contrat Dexia. Cette opération devrait permettre un gain net de 148 298 € sur 11 ans.

Budget PAEHM La Méditerranéenne :

Ce budget compte 2 emprunts. S'élève à 1,6 millions d'€ au 31 décembre 2016, et la durée de vie résiduelle est de 10 ans.

Budget PAEHM Le Puech :

La dette du Budget Le Puech se compose d'un contrat d'emprunt auprès du Crédit Agricole pour 2 millions d'€, sur Euribor 3 mois moyenné + 0,53%. La durée de vie résiduelle est de 8 ans et 11 mois, et le taux actuariel ressort à 0,27%.

Les services opérationnels de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont répartis sur deux secteurs " Garrigues" et " Littoral" qui se composent de la façon suivante :

Voirie et espaces verts

- 39 000 Arbres
- 34 stades
- 345 voies urbaines
- 500 km de pistes VTT
- 411 hectares
- 127 haies
- 1340 jardinières
- 246 km de VTT

Missions du service Propreté urbaine

Les principales tâches sont :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> -Balayeuse mécanique -Balayage manuel -Piquage (ramassage des déchets) -Enlèvement régulier des feuilles obstruant le réseau d'eaux pluviales -Désherbage des voies urbaines -Ramassage encombrants et cartons -Nettoyage des cours d'écoles -Collecte des corbeilles à papiers | <ul style="list-style-type: none"> -Nettoyage des encombrements de chaussées après orages (boues, graviers, etc.) -Propreté des pistes cyclables -Nettoyage et balayage des marchés et festivités -Aspiration des feuilles -Nettoyage des WC publics |
|--|---|

Structure de la Direction des Garrigues

	Chef de service	Chef de secteur	Chef d'équipe	Agents opérationnelles	Total
Service propreté urbaine	1	3	1	53	58
Services Espaces Vert-Ruraux	1	3	2	40	46
Total	2	6	3	93	104

Structure de la Direction du Littoral

	Chef de service	Chef de secteur	Agents opérationnelles	Total
Service propreté urbaine	1	6	46	53
Services Espaces Vert-Ruraux	1	8	61	70
Total	2	14	107	123

Missions des Services Espaces Verts

-Traitements insecticides divers	-Plantation florales et arbustives	-Entretien des pistes VTT et de randonnée
-Lutte contre la chenille processionnaire du pin	-Irrigation	-Entretien des digues
-Taille de haies et d'arbres d'ornement	-Désherbage voiries et espaces verts	-Entretien des sites d'intérêts touristiques
-Tonte de pelouse	-Entretien des cours d'eaux	-Nettoyage cimetières
	-Entretien des bassins de rétention	

L'objectif principal est de préserver la qualité et la quantité de l'eau à l'échelle du territoire en diminuant l'usage de traitements chimiques par la mise en œuvre de démarches alternatives (traitements mécanisés) et d'envisager l'aménagement des espaces verts pour favoriser une diminution de la consommation de l'eau (choix des plantes, paillage etc. ...).

Indicateur d'activité 2016

Indicateur d'activité 2016		
Activités	Quantités	Observations
Minéralisation giratoires	18	Aucune
Collecte encombrants	480 tonnes	Aucune
Collecte cartons	350 tonnes	Quantités stables par rapport à 2015
Collecte corbeille papiers	390 tonnes	

En 2016, la direction de l'ordonnancement et de la logistique a achevé la phase d'expérimentation de mutualisation. Au 1er janvier 2017, elle a intégré la communauté d'agglomération.

Le service ordonnancement des activités techniques

Son domaine de compétence recouvre, pour la Communauté d'Agglomération, les espaces verts et la propreté de la voirie.

- **10 387 demandes d'interventions** ont été enregistrées et ordonnancées. Elles émanent en majorité des citoyens, des associations, des syndicats de copropriété et des comités de quartiers ou des communes. Les canaux de transmission sont principalement le téléphone puis l'email ou le courrier. Un portail web a été mis en place pour les 19 communes membres.
- Les activités de **89 équipes, unités ou engins** spécifiques sont gérées par le service.
- **9 765 chantiers** simples ou multiples ont été planifiés en liaison avec les services opérationnels.

Le magasin général

Sa mission est d'optimiser les flux de marchandises nécessaires aux services. Il déclenche les commandes, réceptionne, stocke et distribue les produits à ses clients internes.

- **5 030 opérations** de réception et de distribution de marchandises ont été effectuées dans les domaines des fournitures du gros-œuvre, du petit œuvre, de la signalétique de voirie, des produits d'entretien, de l'outillage, des vêtements et des EPI.
-

Le service de maintenance automobile

Il est chargé de l'entretien et de la réparation des parcs automobiles qui s'élèvent à **400 véhicules et engins**.

- 1 223 opérations d'entretien préventif ont été effectuées en interne par les ateliers mécaniques.
- 2 283 opérations de réparations ont été réalisées en interne ou en externe auprès de prestataires du secteur privé.
- 32 dépannages ont été accomplis

ÉLABORER UN SCHÉMA DE MUTUALISATION

Par délibération en date du 04/04/2016, le Conseil communautaire a approuvé, à la majorité simple, le Schéma de mutualisation des services 2016-2020 dans le cadre d'une démarche de mutualisation des services, codifiée aux articles L5211-4-1 et L5211-4-2 du CGCT.

Les objectifs de ce schéma sont les suivants :

- ✓ **OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE DES SERVICES DE L'AGGLO AVEC SES COMMUNES MEMBRES** et garantir entre les collectivités, les établissements publics et leurs élus et agents, la meilleure fluidité et efficacité relationnelle dans la gestion des dossiers techniques ;
- ✓ **AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE RENDU SUR LE TERRITOIRE**, avec un niveau de service équivalent, voire supérieur au niveau des services actuels, dans le souci de transparence, de rapidité de traitement, de lisibilité des actions, de respect de l'utilisation des deniers publics, d'accessibilité au service, de cohérence des réponses, qui sont la finalité des collectivités dans le rapport aux usagers ;
- ✓ **ACCROITRE L'EXPERTISE DU PERSONNEL** et rendre possible leur mobilité voire l'évolution de leur carrière, permettant ainsi aux collectivités et établissements publics du territoire intercommunal de bénéficier de l'expertise la plus pointue dans des domaines de plus en plus techniques et d'assurer la cohérence dans la menée des dossiers transversaux ;
- ✓ **RATIONNALISER LES DEPENSES ET REDUIRE LES COUTS A MOYEN TERME**, en anticipant et en appréhendant les réformes actuelles et à venir, dans un contexte difficile pour les finances locales.

Après plusieurs mois de travail technique, de concertation puis de présentation au sein des instances paritaires, la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée (le 12/12/2016) et la Ville d'Agde (le 14/12/2016), s'engageaient officiellement dans la création de services communs, qui ont pris corps le 1er janvier 2017.



DE L'EXPERIMENTATION AU 1^{ER} BILAN DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES : 2015-2017

Une expérimentation de mutualisation des services entre la CAHM et la Ville d'Agde avait été mise en œuvre depuis avril 2015, conformément au Schéma de mutualisation des services 2016-2020 :

Date	Fonction/service	Outil juridique	Observations	Mise en œuvre
2015	DGAS Agde/ DGST Agglo	Mise à disposition individuelle 30% commune d'Agde vers l'Agglo	Autorité Maire & Président	Depuis le 07/04/2015
2016	DGS Agde et Agglo			Depuis le 01/01/2016
2016	Directeur régies Agde/Responsable Espaces verts propreté Sud Agglo	Mise à disposition individuelle 30% commune d'Agde/Agglo	Transfert de compétences existant Agglo	MAD Directeur depuis 2015
2016	Observatoire fiscal	Prestations de services Agglo/communes	Mutualisation à la carte	septembre 2016
2016	Archives	Prestations de services Agde/ communes	Mutualisation à la carte	septembre 2016
2017	DGS mutualisé	Mise à disposition individuelle 40% commune d'Agde vers Agglo	Autorité Maire & Président	Effectif au 1 ^{er} janvier 2017
2017	Achats et Marchés	Service commun commune centre/Agglo	Effectifs transférés à la commune d'Agde Autorité partagée	Service effectif au 1 ^{er} janvier 2017
		Groupements de commandes Prestations de services communes	Mutualisation à la carte	
2017	Ordonnancement, Garages, Magasins	Service commun Agglo/commune centre	Effectifs transférés à l'Agglo Autorité partagée	Service effectif au 1 ^{er} janvier 2017
2017	Eau et assainissement	Transfert de compétence	Moyens transférés à l'Agglo	Transfert effectif au 1 ^{er} janvier 2017
2017	Promotion du tourisme	Transfert de compétence obligatoire	Moyens transférés à l'Agglo	Transfert effectif au 1 ^{er} janvier 2017

Mutualisation de niveau 1

Mise à disposition individuelle, prestation de service, groupement de commande

Mutualisation de niveau 2

Service commun

Mutualisation de niveau 3

Transfert de compétence

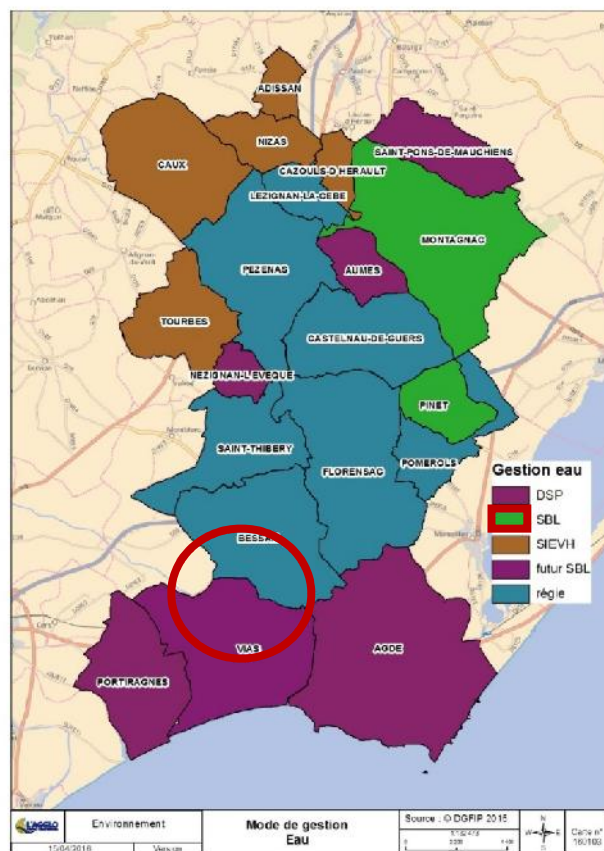
Cinq services communs ont officiellement été créés au 1^{er} janvier 2017 :

- **Gestion CAHM** : services ordonnancement, maintenance mécanique, magasin et leur direction ;
- **Gestion Ville d'Agde** : services achats et marchés.

Par ailleurs l'année 2016 a été consacrée à la préparation des transferts de compétences :

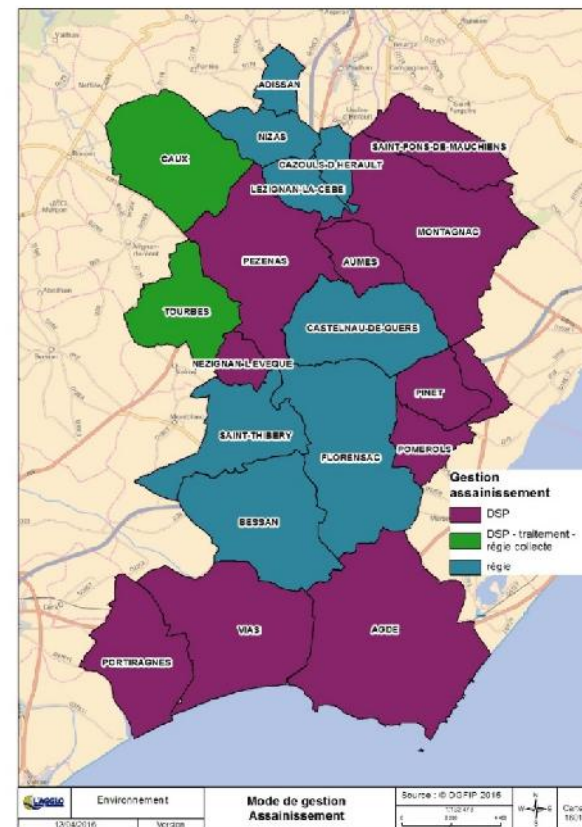
- Eau et assainissement ;
- Promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme.

EAU ET ASSAINISSEMENT : ETAT DES LIEUX



GESTION EAU POTABLE

- o 19 réservoirs d'eau
- o 10 forages ou puits
- o 560 kms de réseau AEP
- o ressources principales (Hérault et Astien)
- o en déséquilibre
- o Rendement et du patrimoine
- o Taux de faible.



GESTION EAUX USÉES

- o 16 STEP
- o 87 PR
- o 450 kms de réseau EU
- o Certaines STEP sont vétustes ou en limite de capacité,
- o Connaissance du patrimoine très hétérogène,
- o Taux de renouvellement faible.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME :



La loi NOTRe, renforce significativement les champs de compétences dévolues aux Communautés d'Agglomération, et plus particulièrement en matière de Tourisme, tel qu'il ressort des dispositions du nouvel article L 134-2 du Code du Tourisme.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2017, l'Agglo exercera la compétence " promotion du tourisme ". Pour permettre cette nouvelle organisation touristique du territoire, les 4 offices de tourisme (Agde/Le Cap d'Agde, Pézenas Val d'Hérault, Portiragnes et Vias) ont fusionné. L'année 2016 a été consacrée à la préparation de ce transfert.

La CAHM, conformément à la loi, a créé en décembre 2016 un office de tourisme intercommunal dont le siège est l'office de tourisme Agde/le Cap d'Agde avec 3 bureaux d'information touristique à Pézenas, Portiragnes et Vias ainsi que six points d'accueil et d'information : Cœur de Ville d'Agde, le Grau d'Agde, le centre port du Cap d'Agde, le point d'information mobile sur toute la commune d'Agde, Montagnac et Tourbes.

Cette nouvelle organisation permettra d'optimiser la visibilité de la destination et de travailler sur les complémentarités entre les communes du territoire, pour construire une véritable offre " Terre et Mer".



Coopération : prestations de services

L'observatoire fiscal :

En 2016, le service de l'observatoire fiscal a réalisé un travail important portant sur :

1. **Rencontre des services fiscaux** de Pézenas pour valider et partager une méthodologie de travail avec les communes de Pézenas, Bessan, Montagnac, Caux, Saint-Thibéry, Nézignan l'Evêque, Castelnaud de Guers, Cazouls d'Hérault ;
2. **Formations et accompagnement** réalisés sur les outils, les applicatives informatiques, les documents et leur traitement pour une mise en commun des méthodes, des outils de travail ;
3. Mise en place **d'un applicatif unique** pour le suivi des bases fiscales et taxes locales TF et TH. Les gains en fonctionnement sont estimés à 7000 € TTC / an sur la maintenance

4. Actions réalisées auprès des communes :

Sur Pézenas, Bessan, Montagnac, Saint-Thibéry et Caux, **soit environ 22000 habitants :**

- Campagne des locaux vacants, TH
- Signalement des piscines, TF et TH

Sur Nizas, dossiers traités par l'observatoire fiscal de la CAHM et validés par la commune de Nizas :

- Signalement des piscines, TF et TH
- Changement des catégories des locaux d'habitation, TF et TH.

Concernant la campagne des locaux vacants qui s'est déroulée de Décembre 2015 à fin Avril 2016 :

Les résultats montrent une réduction de près de la moitié des locaux vacants et un gain attendu de 270 000 euros (173 000 euros pour les communes concernées et 97 000 euros pour la CAHM).

PROSPECTIVE 2017-2020

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES : ACTUALISATION 2017-2020				
Période	Thématique	Outil juridique	Observations	Mise en œuvre opérationnelle
2017	Prévention/médecine professionnelle	Service commun Prestations	Effectifs transférés à la commune d'Agde	Dès le recrutement du médecin
2018	GEMAPI	Transfert de compétence obligatoire	Moyens transférés à l'Agglo	1 ^{er} janvier 2018
2018/2019	Gestion du milieu marin	Transfert de compétence supplémentaire	A l'étude	Selon résultats
2018/2019	Systèmes d'information	Service commun Prestations de service	Audit en cours	Selon résultats
2018/2019	Ressources humaines	Service commun Prestations de service	A l'étude	Selon résultats
2017/2020	Electricité et gaz Fournitures administratives Vêtements et équipements Mobilier et petit matériel Matériel technique. et entretien Matériel informatique, téléphonie, consommables... Archives Acquisition-cession foncier + valorisation + rédaction des actes BE MOE technique et BE Urba/archi Technique : location de matériel Entretien plages Observatoire fiscal Vidéosurveillance - CSU Recherche et suivi subventions Restauration collective Informatique : opérations tiroirs y compris dépannage en ligne RH : Prévention et Médecine du travail + carrières Sport : voile Communication : portail intranet Elus + DGS (bourse d'échanges) Médiathèques : portail commun via SI Assurances	Groupements de commande Prestations de service Ententes	Mutualisation de Niveau 2 Toutes formes de coopérations ascendantes, descendantes et horizontales Ouvertes à l'Agglo et l'ensemble des communes	

A low-angle photograph of several large, cylindrical stainless steel industrial tanks or silos. The tanks are arranged in a row, with the central one being the most prominent. They are connected by a network of pipes and metal walkways with railings. The scene is set against a clear blue sky, and the lighting suggests it's daytime. The overall impression is one of a modern, large-scale industrial facility.

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI**



1

ACCUEILLIR LES ENTREPRISES
ET DEVELOPPER
DES PARCS D'ACTIVITE ECONOMIQUE
DE QUALITE

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES ENTREPRISES

Parmi les porteurs de projets et entreprises accueillies au cours de l'année 2016, 26 d'entre eux ont souhaité signer une convention d'accompagnement afin d'étudier leur projet de manière approfondie et bénéficier des services de conseil de la C.A.H.M.

LES PARTENARIATS		
Partenaires	objet	objectif
APCE	Adhésion annuelle	Base de données sur les principales informations à donner aux porteurs de projets par secteurs d'activités : Chiffres clés pour une étude de marché, réglementations liées à chaque profession, chiffre d'affaires du secteur, taille des entreprises, etc...
INITIATIVE BEZIERS OUEST HERAULT	Plate-forme de financement des entreprises	Favoriser la création d'entreprises par le prêt d'honneur à taux 0% sans garantie
CCI MONTPELLIER	Concours de la T.P.E	Mettre en valeur les entreprises de moins de 10 salariés au niveau départemental et régional
CCI BEZIERS	Salon de la création d'entreprises sur l'arrondissement de Béziers	Organisation et tenue d'un stand au nom de la CAHM pour présenter les services développement économique et les P.A.E.H.M
PFCA	Adhésion annuelle	Services divers pour les accompagnateurs de la création d'entreprises
TRANSFERTS LR	Adhésion annuelle	Faire bénéficier aux entreprises d'un accompagnement technologique pour les projets à potentiel ou innovant
SYNERSUD	Adhésion annuelle	Réseau régional des pépinières d'entreprises de la région LRMP

L'accompagnement personnalisé de la filière viande

La CAHM a accompagné l'Abattoir de Pézenas sur la gestion administrative des assemblées et piloté la demande de financements publics dans le cadre du plan de modernisation de l'établissement industriel, afin de fédérer le département de l'Hérault et la Région Occitanie sur ce projet. Elle a élaboré et mis en œuvre le plan d'accompagnement de la filière viande : lancement de livraison de viandes issues d'exploitations d'élevages du département de l'Hérault aux cantines scolaires de collèges du département équipées en cuisines autonomes, commercialisation de produits locaux vers des boutiques de terroirs et magasins de producteurs locaux en circuits courts, réponse à des appels d'offres de la restauration collective, élaboration d'une étude auprès des éleveurs : satisfaction clients, besoins en termes de découpe et de transformation, étude de circuits de commercialisation adaptés...



Les Maisons de l'Entreprise d'Agde et de Pézenas : un accueil de proximité pour les porteurs de projet

Destinées à accueillir les porteurs de projet désireux de créer ou de reprendre une activité, les Maisons de l'Entreprise d'Agde et de Pézenas sont tout à la fois lieux de rencontre et lieux de vie des entreprises.

Les Maisons de l'Entreprise travaillent avec un réseau d'experts, participent aux animations économiques locales (Forum de la création/ reprise d'entreprises de Béziers Saint Pons...) et accueillent plusieurs permanences :

Les Permanences	
Acteurs	Activités
BGE du Biterrois	Accompagnement à la création d'entreprises CIBLE, Couveuse d'entreprises
Context'Art	Accompagnement création d'activité métiers communication, métiers d'art, artistique
Manager centre-ville	Initiateur, médiateur et développeur pour impulser, orienter et conduire les stratégies de dynamisation commerciales au centre-ville de Pézenas Pézenas uniquement
UFC Que Choisir Sète Bassin de Thau	Association de défense des consommateurs AGDE uniquement
L'A.M.I.E	Association des Mandats Immobiliers des Pays d'Agde AGDE uniquement
PIL'EMPLOI	Formations sur demande AGDE uniquement

Partenariats des maisons des entreprises

Initiatives Béziers Ouest Hérault (IBOH)

Cette association, créée à l'initiative de chefs d'entreprise locaux, a pour objet de renforcer les fonds propres des TPE et PME par l'octroi de prêts d'honneur sans intérêt ni garantie. Adhérente à Initiative France, IBOH est la plate-forme d'initiative locale de l'arrondissement de Béziers-St Pons (env. 250 000 habitants).

On notera au titre de l'année 2016 la signature d'une convention trisannuelle de financement et d'animation visant à renforcer l'intervention de cet organisme auprès des jeunes pousses du territoire.

En 2016, **10 projets** ont été financés sur le territoire de la CAHM créant 23,5 emplois. Les montants accordés aux entrepreneurs s'élèvent à 39 800€ de prêts d'honneur et 46 400 € de prêts NACRE. Ceux-ci ont induit 822 600€ de financements bancaires.

Préparation du salon « L'environnement connecté fait son salon / Agde »

Programmé sur 3 journées le week-end du 01^{er} mai, ce salon est organisé sur la ville d'AGDE à l'initiative du CCAS. Il se veut une réponse aux enjeux sociétaux et économiques de demain. L'objectif de favoriser le bien vivre, et au-delà le bien vieillir de la population tout en contribuant à développer une dynamique économique nouvelle. L'événement a enregistré **2 250 entrées** sur les stands et ateliers dont 250 professionnels dans les conférences.

LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE HÉRAULT MÉDITERRANÉE

La création de parcs d'activités économiques reconnus d'intérêt communautaire constitue un enjeu fort aux impacts marqués sur le territoire, qu'il faut pouvoir réguler dans le sens d'un développement durable. La Communauté d'Agglomération a adopté une démarche opérationnelle qui prend en compte les contraintes qui s'imposent aux entreprises : besoins de mobilité, nécessité économique de valoriser le patrimoine foncier et immobilier de l'entreprise, proximité d'équipements qui peuvent appuyer leur développement.

La collectivité a axé son action en 2016 sur les **Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée (PAEHM)** suivants :

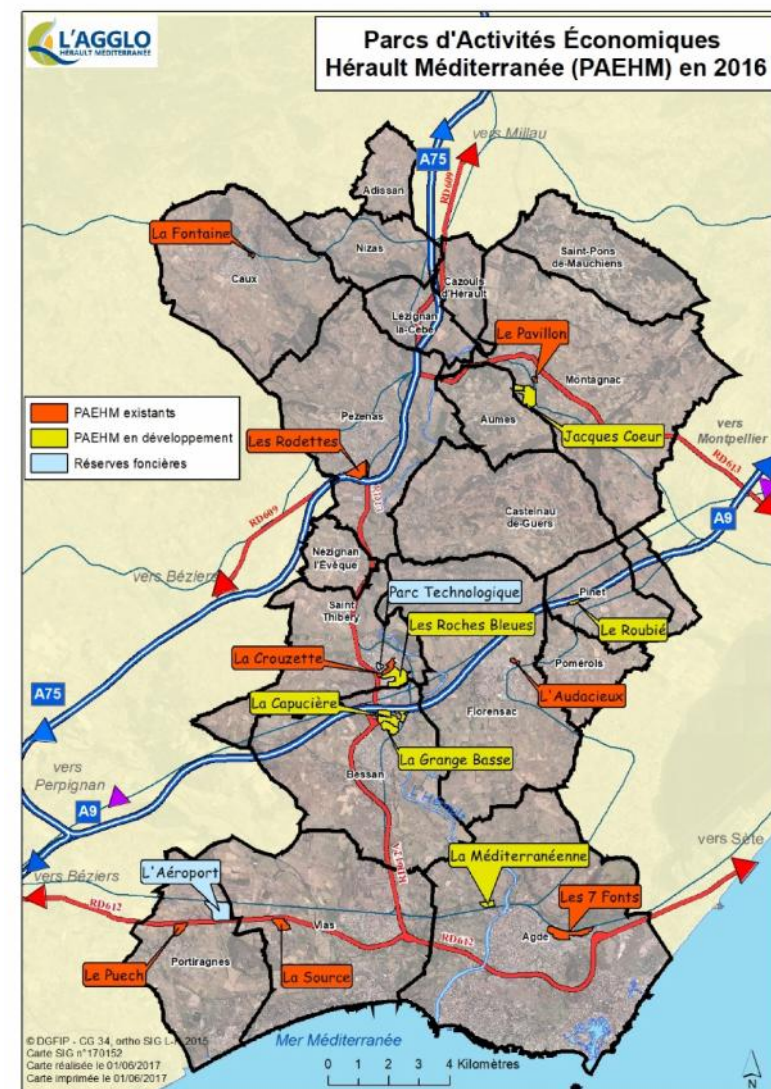
PAEHM « Le Puech » à Portiragnes

Ce parc d'activités économiques, situé à moins de 3 km de l'aéroport « Béziers Cap d'Agde en Languedoc », à proximité du croisement des autoroutes A9/A75, présente sur une superficie commercialisable de 5,6 ha une offre de 34 lots. **Bilan au 31 décembre 2016** : 9 lots avec un bâtiment d'activités construit et en cours d'exploitation, 6 lots délibérés en conseil communautaire, 1 lot mis à disposition de la commune de Portiragnes pour le projet d'aménagement d'un boudrome temporaire, 18 lots disponibles à la vente.

En accord avec la commune de Portiragnes, la CAHM a entamé une procédure visant à autoriser l'habitat de gardiennage sur ce parc d'activités afin de répondre à une demande redondante et impérieuse de nombreux porteurs de projet. De même la commune et la CAHM ont débuté les études pour la réalisation d'un accès vélo/piéton de la commune au parc d'activités du Puech et qui le traversera.

P.A.E.H.M. « La Crouzette » à Saint-Thibéry

Ce parc d'activités localisé à proximité de l'échangeur n°34 de l'A9 et en visibilité de la RD13 propose sur une superficie de 12,7ha un site d'accueil décomposé en 35 lots pour les entreprises du secteur vitrine commerciale, services, équipement collectif, industrie, production et artisanat. Le dernier lot de la Crouzette a été vendu en 2016 et, afin de pérenniser l'attractivité de cette zone, la CAHM a également terminé les travaux d'aménagement de l'espace public (espaces verts, trottoirs...). Ce parc sera clôturé en 2017.



PAEHM « La Capucière » à Bessan

Situé en entrée du territoire et en vitrine de l'autoroute A9 avec un accès à la sortie n°34 « Agde – Pézenas », ce parc d'activités économiques représente un projet majeur et structurant de la CAHM. S'étendant sur une superficie de 33,5 ha, cette opération d'aménagement offrira un site d'accueil pour des entreprises en recherche d'une implantation stratégique à un croisement de flux routiers :

- Vitrine commerciale, tertiaire, hôtellerie et restauration
- Activités nécessitant de l'immobilier d'entreprises souvent mixte (ateliers/bureaux/entrepôts) : secteurs productifs, d'activités de logistiques de distribution, de messagerie ou de fonctions supports aux activités logistiques
- Pépinière et Hôtel d'entreprises
- Valorisation de produits locaux à travers des halles du terroir

Concernant la maîtrise foncière, la CAHM a terminé la procédure d'expropriation pour les parcelles ne pouvant être acquise à l'amiable. Elle avait confié à la société « CFA MIDI-PYRENEES » l'aménagement et la commercialisation de la ZAC avec, notamment, un îlot entièrement dédié au projet d'ensemble commercial. Mais l'existence de recours sur le projet commercial a ralenti la réalisation du projet dans son ensemble. Dès lors, la CAHM a réorienté le pilotage de celle-ci afin d'être en mesure d'accueillir dans les délais la pépinière d'entreprises HELIOPOLE, ainsi que d'autres acteurs économiques souhaitant s'implanter sur la ZAC La CAPUCIERE. Après discussion avec l'aménageur/promoteur, il a été décidé d'une reprise en régie par la CAHM du volet aménagement de la ZAC, ainsi que de la commercialisation des lots, le groupe CFA concentrant uniquement ses efforts sur la réalisation de l'ensemble commercial.

P.A.E.H.M. « L'Audacieux » à Florensac

Positionné en continuité de la zone économique existante sur Florensac hébergeant une entreprise phare du territoire communautaire, ce parc d'activités d'une superficie de 3,7 Ha est entré en phase de commercialisation en 2013. Ce sont ainsi 22 lots de 1 000 à 2 000 m² qui sont proposés avec pour vocation l'accueil de nouvelles entreprises en recherche de pérennisation dans les secteurs de l'hôtellerie, commerce, artisanat, tertiaire, service et équipement collectif. La commercialisation présente un bilan de 5 lots vendus avec le bâtiment d'activités construit et 7 lots délibérés au 31 décembre 2016.

PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry :

Profitant de la remise en état pour une partie du site d'exploitation de la Carrière des « Roches Bleues » et de l'identification de ce site comme un pôle « industriel », la CAHM envisage la création d'un nouveau parc d'activités économiques au croisement de la RD 13 et de l'A9. Ce projet est limitrophe au parc d'activités La Crouzette. A l'appui des études de faisabilité qui ont confirmé l'intérêt de ce projet, le périmètre d'étude est estimé à environ une trentaine d'hectares. Cet espace est adapté à l'accueil d'activités logistiques et industrielles. Une partie du projet est située dans la zone de passage préférentielle de 1 000 mètres de large définie par décision ministérielle et regroupant les différents tracés à l'étude pour la ligne ferroviaire nouvelle « Montpellier-Perpignan ». Dès lors, le développement de ce parc d'activités est conditionné à l'avancement de la validation du tracé retenu qui réduira la zone de passage à environ 100 mètres.

P.A.E.H.M. « Le Roubié » à Pinet

Ce futur parc d'activités économiques est situé, en bordure de l'autoroute A9, en zone péri-urbaine et va permettre de maintenir l'activité économique du village tout en offrant une nouvelle opportunité d'implantation économique. Ce projet aura une superficie d'environ 4,5 ha, sera adapté au contexte économique local et proposera des lots destinés à l'accueil d'entreprises avec une autorisation de logements de fonction.

Au cours de l'année 2016, la CAHM, avec la collaboration de la commune, a procédé à l'acquisition à l'amiable des terrains nécessaires à cet aménagement. En parallèle de ces acquisitions, la collectivité a réalisé le diagnostic d'archéologie préventive et a également sélectionné le maître d'œuvre devant l'accompagner dans la détermination et la réalisation des travaux d'aménagement.

Terrains à vocation économique appartenant à la CAHM sur la commune d'Adissan :

La CAHM est propriétaire d'un ilot foncier d'une superficie d'environ 19 700 m² sur la commune d'Adissan. Ces terrains étaient destinés à l'aménagement d'un futur parc d'activités économiques. Ce projet ayant été abandonné, la cave coopérative d'Adissan a sollicité la CAHM pour acquérir ces parcelles pour aménager une aire de lavage de machines à vendanger. La CAHM a approuvé cette vente par délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2016.

P.A.E.H.M. « Jacques Cœur » à Montagnac

Ce projet de parc d'activités économiques, avec un périmètre d'étude de 35 ha, est situé au sud-est de Montagnac et s'inscrit dans un espace essentiellement agricole, dont la situation géographique devient stratégique en raison du projet de déviation de la RD 613 de Montagnac. Ainsi, il pourra se positionner comme une future vitrine sur la RD 613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau et une offre de foncier économique à proximité du Port de Sète. En 2016, afin de proposer une offre en adéquation avec les attentes du marché économique et un périmètre cohérent découlant de la maîtrise foncière, la CAHM a poursuivi la réflexion sur les grandes orientations en termes d'aménagement, d'enjeux financiers et de programmation économique et ce en harmonie avec l'avancement du projet de déviation.

Terrains à vocation économique appartenant à la CAHM sur la commune de Saint Thibéry :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2015 et à l'appui du protocole d'accord signé entre les deux parties, la CAHM a approuvé un échange de biens avec le groupe Eiffage.

L'ensemble industriel « Eiffage » présent sur la parcelle AC48 à Saint-Thibéry sera échangé contre une partie de la parcelle B1764, constituant la réserve foncière dite du « Parc Technologique » propriété de la collectivité. Cet échange offrira l'opportunité au groupe Eiffage de disposer d'un site d'implantation mieux adapté à leur besoin actuel, bénéficiant d'une bonne visibilité et conforter leur développement.

Pour sa part, la C.A.H.M. en échangeant ce foncier contre cet ensemble industriel d'Eiffage pourra veiller à la qualité des futures entreprises qui auront la possibilité de s'implanter sur ce site.

LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DE L'AGGLO

Après l'adoption du schéma directeur du Très Haut Débit (THD), les années 2015 et 2016 ont été consacrées à la mise en œuvre de la première phase du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CAHM.

Avec un engagement de plus de 4 M€ sur 5 ans, la CAHM a choisi de faire du THD un facteur indispensable d'attractivité du territoire.

L'objectif principal est de proposer un tarif compétitif afin de garantir aux entreprises un service à un coût moindre et ainsi créer un levier essentiel pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et permettre la création d'emplois sur notre territoire. Parallèlement, en raccordant tous les bâtiments publics, ce réseau permettra d'améliorer les services au public en alliant efficacité et une baisse des coûts de fonctionnement.

La première phase s'est déroulée au centre du territoire sur les communes de Bessan, Nézignan-l'Évêque, Pézenas, Pinet, Pomérols et Saint-Thibéry. 25 km de fibre noire ont été tirés, 8 parcs d'activité raccordés ainsi que 22 sites intercommunaux ou communaux, 3 EHPAD et 2 écoles équipées, pour un investissement de 1 196 340 €.

La CAHM a bénéficié pour cette opération, de subventions européennes à hauteur de 33,4 % et du département de l'Hérault pour 20,1%.

La deuxième tranche des travaux a débuté fin 2016 et va se poursuivre en 2017. Elle concerne le sud de l'agglomération sur les communes d'Agde, Vias et Portiragnes. Plus de 60 km de fibres seront tirés et une cinquantaine de sites seront raccordés.

Une carte interactive de suivi du déploiement de la fibre optique sur le territoire est consultable via le géo-portail de l'Agglo : <http://cahm.maps.arcgis.com/>

Selon les besoins des entreprises :

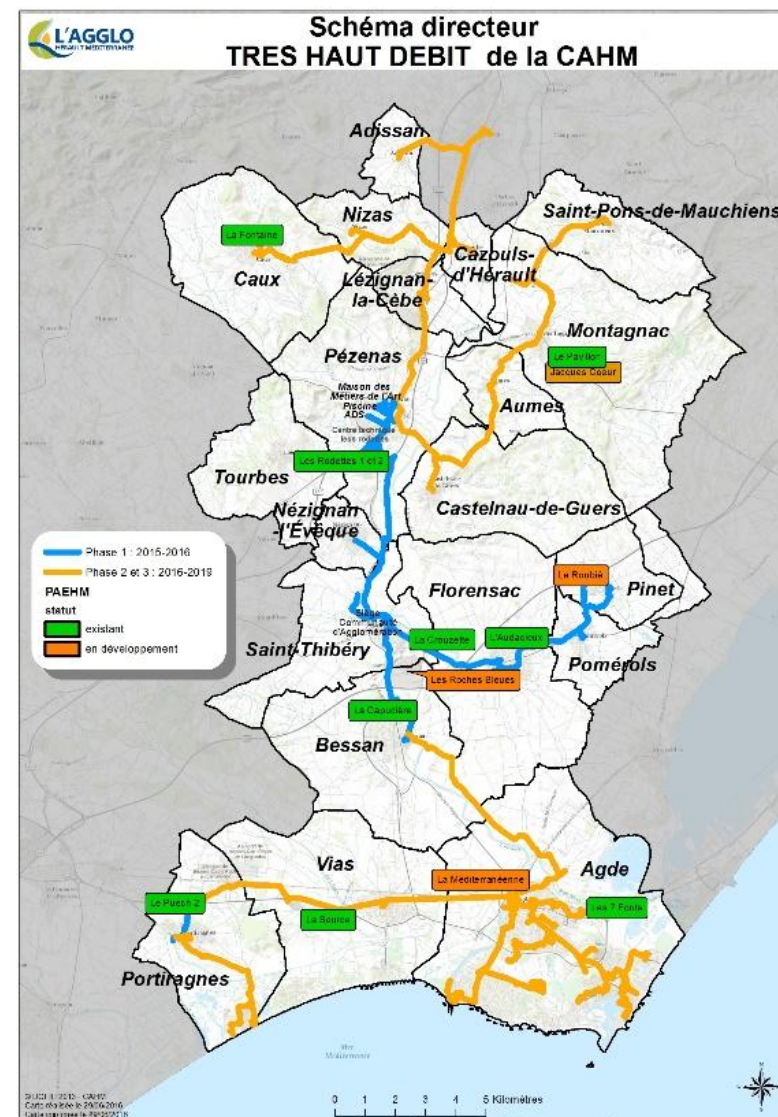
1Gbits/s

Pour 500€/mois

100 Mbits/s

Pour 99€/mois

Actuellement, les opérateurs des réseaux traditionnels proposent un tarif de 1300€ pour 100Mbits/s, le service sera donc 13 fois moins cher





2

DEVELOPPER UNE ECONOMIE TOURISTIQUE A HAUTE VALEUR AJOUTEE

LES MÉTIERS D'ART

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée mène sur l'ensemble du territoire une politique des métiers d'art **avec des objectifs d'excellence, de coopération et d'innovation, afin de développer une économie touristique à haute valeur ajoutée. Agde et Pézenas**, labellisées « Ville métiers d'art » représentent les deux piliers métiers d'art de la CAHM, qui disposent des ateliers relais et des lieux de promotion, respectivement **la galerie La perle Noire et la Maison des métiers d'art**. Le secteur métiers d'art est particulièrement représenté sur le territoire avec **plus de 60 ateliers**, situés sur Montagnac, Caux et Castelnau-de-Guers, Agde et Pézenas, L'installation des ateliers de créateurs et la valorisation de leur savoir-faire contribuent à revitaliser les centres anciens et à diversifier l'offre touristique.



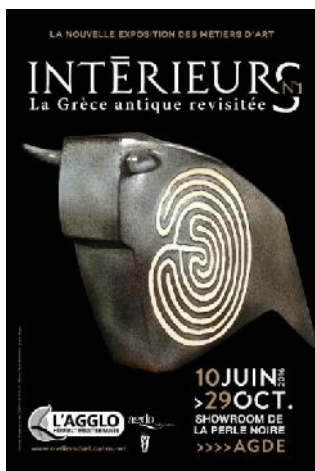
La production : 34 ateliers accueillent 30 TPE métiers d'art

Sur ces 34 ateliers, 30 sont occupés par des créateurs (29 à Agde et 1 à Pézenas), 1 sert de stockage, 3 sont en rénovation.

Concernant le pôle d'Agde, la CAHM fait évoluer le dispositif des ateliers relais pour l'adapter aux difficultés économiques en cœur de ville :

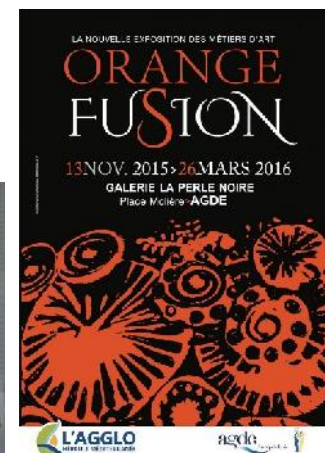
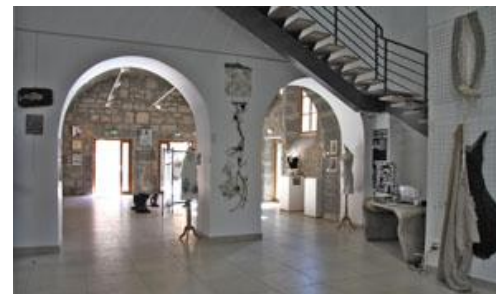
- pérennisation juridique des créateurs installés (baux précaires passés en baux commerciaux) dans le cas de locaux acquis par la CAHM
- recentrage de l'implantation des créateurs sur trois rues en continuité (Bages / Muratet / Amour)
- programme conséquent d'acquisition d'ateliers-relais entamé et programmé pour la période 2015 / 2017. **Un investissement total de 300 000 euros / an** est consacré sur cette période à l'acquisition et l'aménagement de locaux destinés à accueillir des créateurs.

	2016	2015	2014
<i>Cout acquisitions</i>	151 500€	253 000€	282 590 €
<i>Cout annuel d'ateliers pour la CAHM</i>	72 000 € pour 16 locations	63 803 € pour 10 locations	Aucune donnée



La promotion : expositions, salons

AGDE : La galerie **La perle noire** est installée dans les locaux de l'îlot Molière. Ceci permet la mise en synergie du site des métiers d'art, avec l'Office de tourisme. La galerie constitue le point de départ du circuit des ateliers métiers d'art, lequel passe devant la cathédrale romane fortifiée, premier lieu patrimonial de la ville. En 2016 quatre expositions ont présenté une sélection de créateurs de l'Occitanie et du pourtour de la Méditerranée : **ORANGE FUSION** : 13 novembre 2015 au 26 mars, **AGNES DESCAMPS** 1^{er} avril au 28 mai, **INTERIEURS N°1** : 10 juin au 29 octobre, **DELICES INSENSES** : 18 novembre 2016 au 25 mars 2017



Résultats de fréquentation : 9590 visiteurs.

Forte de l'expérience de la boutique de Pézenas, et d'un benchmark réalisé auprès de la boutique Horizons intérieurs du Pôle métiers d'art Lodévois-Larzac, la Galerie de la Perle noire a mis en place une régie de dépôt vente. Une convention cadre votée par le Conseil communautaire le 29 juin 2015, permet de vendre les pièces uniques exposées dans la Galerie. Un agent régisseur est recruté en contrat CAE accompagné d'une formation à la gestion boutique compatible avec le régime des collectivités territoriales. La régie étant opérationnelle depuis décembre 2015, le CA réalisé en 2016 a été de 12 800 euros.

LA MAISON DES METIERS D'ART DE PEZENAS : un partenariat innovant avec les ateliers d'art de France et la Ville

Depuis 2012, la CAHM et la ville de Pézenas sont associées avec la Confédération des Ateliers d'Art de France dans un partenariat innovant. « Ateliers d'Art de France », 1^{er} groupement professionnel des métiers d'art en France, assure la promotion et la commercialisation de 2 800 artisans d'art via un site internet et 4 galeries à Paris.



2

FAVORISER L'EMPLOI

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil partenarial de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au service des personnes en difficulté du territoire. Son objectif est de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté via la mise en place d'un parcours personnalisé. Il s'adresse aux personnes domiciliées sur le territoire de la CAHM souhaitant s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, etc...).

Accompagnement renforcé, individualisé et de proximité : Trois référentes de parcours interviennent dans les différentes communes de la CAHM.
En 2016, les référentes ont accompagné 341 personnes (+ 10 %/année 2015)

Chantiers d'insertion : Ils permettent, par une mise en situation de travail assortie d'une formation et d'un accompagnement socio-professionnel, de développer les comportements attendus en entreprise et d'acquérir des compétences techniques dans des domaines porteurs d'emploi sur le territoire : espaces verts et ruraux, bâtiment, hôtellerie de plein air, services à la personne, etc... **En 2016, 56 nouvelles personnes intégrées sur un chantier d'insertion** de la programmation du PLIE :

Missions	Personnes	Activités	Lieu
Valorisation du patrimoine naturel	19	Création de jardinière sur la promenade et remise en état du mur du cimetière	Agde
		Accessibilité PMDR	Stade Millet
		Soubassement et joint	Eglise St André
		Pose /remplacement	Ganivelles -Tamarissière Rochelongue
Valorisation du patrimoine bâti	16	Jardin méditerranée	Nizas
		Sentier botanique	Cazouls d'Hérault
		Rénovation de locaux associatifs	Pézenas
Boutique textile	21		Centre-ville Agde

Résultats à l'issue des chantiers :

- 19 validations de formation qualifiante ou diplômante (titres professionnels Assistant de vie aux familles, Employé commercial en magasin, CQP salarié polyvalent et ouvrier du bâtiment)
- 7 missions clause d'insertion
- 17 immersions en entreprise (PMSMP)



Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics : L'inscription de la clause d'insertion dans les marchés publics permet de réserver des heures de travail en entreprise à des personnes en insertion. **En 2016** : 4 maîtres d'ouvrage ont inséré la clause dans leurs marchés publics ou privés pour 5 opérations, près de 7 300 heures d'insertion acquises sur ces marchés (démarrage pour certains en 2017), 7 personnes ont été embauchées en intérim ou intérim d'insertion pour 1 023 heures réalisées.

Écoute psychologique : Il s'agit de proposer aux participants une action permettant la levée de freins psychologiques à l'insertion socio-professionnelle et d'apporter un soutien technique aux référentes de parcours. **Pour l'année 2016**, l'action PEPS, menée par EQUALITY, fait état des résultats suivants : 33 personnes orientées, 30 personnes suivies (16/Agde et 14/Pézenas), 197 entretiens réalisés.

Ateliers vers l'emploi : Cette action permet de débloquer et/ou optimiser les parcours des participants accompagnés. **En 2016, 11 sessions d'atelier** ont été réalisées.

Appui spécifique au retour à l'emploi : Il s'agit de proposer aux participants du PLIE des actions répondant spécifiquement à leurs besoins en vue de leur accès à l'emploi. Cette action permet de cofinancer des formations individuelles (préparation concours aide-soignante et infirmière, conduite d'engins et poids lourds, etc.). **En 2016, 10 participants PLIE ont bénéficié d'un cofinancement de formation** : 3 formations informatiques, 1 préparation orale au concours de police, 2 titres professionnels d'infographiste, 1 permis poids-lourd, 1 Formation générale BAFA, 1 CAP Fleuriste, 1 préparation au concours d'aide-soignante.

Les résultats obtenus en 2016

341 participants ont été accompagnés dont **124 nouveaux participants** entrés dans le dispositif, avec 45 % de femmes et 55 % d'hommes, avec pour résultat :

- **139 emplois** dont 32 emplois stables
- **82 étapes** Insertion par l'Activité Économique (chantiers d'insertion et clause), **54 étapes formation**
- **12 créations d'activité**

50 participants ont accédé à une sortie positive (CDD 6 mois et plus, formation qualifiante, CDI, création d'activité, confirmés après 6 mois), soit près de 20 % de plus qu'en 2015, parmi lesquels 13 sont passés sur un chantier d'insertion soit 26 %.

LE SERVICE EMPLOI FORMATION INTERCOMMUNAL

Le MARKETHON 2016 : Il s'est déroulé le jeudi 17 novembre 2016.

Le MARKETHON est une action solidaire nationale, il s'agit d'une «course» collective à l'emploi, dont le but est de collecter, en une journée, le maximum de propositions de toutes formes d'activités rémunérées, au bénéfice de tous les participants.

Les visites faites aux employeurs ce jour-là permettent de révéler des «emplois cachés» ou déclencher des décisions d'embauche sur le point d'être prises ; elles sont aussi l'occasion de créer une dynamique collective et solidaire pour les personnes en recherche d'emploi :

- 186 entreprises visitées
- 11 propositions d'emploi

En lien avec la Maison de l'Entreprise de Pézenas et le service « Aide et accompagnement des entreprises », 15 porteurs de projets et jeunes chefs d'entreprises depuis moins de 5 ans, ont été rencontrés pour leur faire bénéficier d'un conseil personnalisé en matière d'emploi mais surtout de formation professionnelle.

Promouvoir les services à la personne

Depuis quelques années, le SEFI agit pour la promotion des emplois des « services à la personne » en partenariat avec Pléiades Emploi Services Hérault (PESH). L'objectif est de faire connaître les services à la personne, en favoriser l'accès et développer l'emploi de proximité.

Ce secteur se développait fortement mais rencontrait des difficultés de recrutement. Le SEFI est en contact avec 36 organismes de services à la personne (OSP), 19 EHPAD et 18 organismes de formation.

Réseau AIO

La mise en place du Comité de Coordination Territorial de l'**AIO**, dans le cadre de la Charte Régional de l'**Accueil**, de l'**Information** et de l'**O**rientation, une offre de service globale de l'AIO a été constituée avec l'ensemble des services d'accueils du territoire de la CAHM en 2014.

Plus de 52 personnes ont été reçues dans ce cadre en entretien individuel et/ou en réorientation vers un partenaire institutionnel.

Développement de la formation professionnelle

Le SEFI agit pour le développement de la formation professionnelle sur notre territoire en lien avec les secteurs économiques.



LA MAISON DU TRAVAIL SAISONNIER



La Maison du Travail Saisonnier assure un accueil permanent sur le **Cap d'Agde**. C'est un service de proximité qui concentre en un lieu unique une offre de service destinée aux employeurs et travailleurs saisonniers du tourisme et de l'agriculture. Les permanences sont tenues par les partenaires sociaux, l'inspection du travail et Pôle Emploi afin de répondre aux questions sur la réglementation du travail et l'emploi.

En 2016, sur plus de **2000 contacts** (téléphoniques et site internet), 658 personnes (demandeurs d'emploi, salariés ou étudiants) et 60 employeurs pour 140 offres d'emploi ont été accueillies, renseignées et orientées vers les partenaires de la MTS. La MTS a assuré les missions de conseiller à l'emploi les mardis et les jeudis durant toute la saison : 60 employeurs, 140 offres d'emploi enregistrées et transmises à Pôle Emploi.

Les permanences des partenaires sociaux et de l'inspection du travail ont débuté le 27 juin 2016 par ½ journées jusqu'au 5 septembre 2016 : 21 demi-journées, qui ont permis d'informer les demandeurs d'emploi et les saisonniers sur leurs droits. En 2016, la MDJ «Maison de la Justice» d'Agde a mis en place, à titre expérimental, une permanence tous les mercredis matin pour intervenir sur des cas spécifiques et/ou particuliers. Un bilan plutôt positif, 20 personnes ont pu être entendues pour un suivi dans leurs démarches administratives.

Les permanences de la MLI Centre Hérault : 6 permanences du 01/06/2016 au 07/09/2016, les mercredi matin de 9h à 12h30. Nombre de jeunes reçus en entretien : 10

Les informations collectives dans les communes

Des informations collectives sont organisées par thème et suivi de RDV individuel pour les personnes qui le souhaitent.

- A Bessan : 61 personnes présentes à l'information collective et 37 reçues en entretien individuel,
- A Vias : 26 personnes présents à l'information collective et 23 reçues en entretien individuel
- A Saint-Thibéry : 70 personnes présents à l'information collective et 47 reçues en entretien individuel,
- A Agde : 8 personnes présentes à l'information collective et 6 reçues en entretien individuel, (Remarque : personnes relevant des dispositifs de la politique de la ville.)

« Le Forum Emploi Formation » s'est déroulé le jeudi 8 septembre 2016 de 10h00 à 17h30 au Palais des Congrès du Cap d'Agde.

195 personnes sont venues visiter les **70** professionnels présents.

Cout Total pour l'ensemble des missions de la MTS

103 046 euros

Subventions obtenues pour l'année 2016

30 000 euros



**DEVELOPPER LA QUALITE DE VIE
ET LA SOLIDARITE SUR LE TERRITOIRE**



ŒUVRER POUR UNE GESTION RATIONNELLE DU TERRITOIRE



MISSION PLANIFICATION

PROSPECTIVE ET GRANDS PROJETS

SCOT du Biterrois Le Schéma de COhérence Territorial a été approuvé durant l'année 2013 après 10 années de procédure. Désormais, les prescriptions du SCOT s'appliquent aux documents intercommunaux (PLHI, PGD, PCET...) et communaux (PLU, carte communale). Suite à cette approbation, le syndicat mixte propose une nouvelle méthode de travail pour la mise en application de ce document avec la création d'une Commission d'urbanisme et d'un observatoire afin de suivre l'impact des prescriptions sur le territoire. La réalisation d'un diagnostic partagé est en cours. La CAHM participe aux ateliers de travail mis en place par le SCOT dans le cadre de cette révision.

Fonds de concours aux communes La CAHM a créé un fonds de concours de 500 000 euros en 2016 pour accompagner les communes dans leur projet de valorisation urbaine. Cette aide, portée à 40% maximum du coût total des travaux et plafonnée à hauteur de 125 000 euros, doit permettre la réalisation d'aménagements visant à l'amélioration significative du cadre de vie et l'attractivité du territoire. En 2016, quatre projets ont été retenus :

- Sur **Caux** : requalification d'une partie du village, pour un montant global de travaux de 920 000 euros HT dont 636 074 euros HT éligibles au fonds de concours, soit 125 000 euros de subventions,
- Sur **Lézignan-la-Cèbe** : création de cheminements doux, d'espaces publics et valorisation du petit patrimoine, pour un montant global de travaux éligibles au fonds de concours de 317 983 euros HT, soit 125 000 euros de subventions,
- Sur **Nézignan l'Évêque** : mise en valeur des espaces publics du cœur de village, pour un montant global de travaux de 664 000 euros HT dont 380 500 euros HT éligibles au fonds de concours, soit 125 000 euros de subventions,
- Sur **Pomerols** : requalification de la traversée du village, pour un montant global de travaux de 800 315 euros HT dont 348 390 euros HT éligibles au fonds de concours, soit 125 000 euros de subvention

Le quartier du Canalet – AGDE : ce projet se décline en plusieurs opérations en cours : Le port de plaisance fluviale, Le site de la Méditerranéenne, Le pôle multi-modal de la gare SNCF et la trémie, La mise en valeur du Canal du Midi et du Canalet, Le château Laurens.

Chacun de ces dossiers a été travaillé durant l'année 2016, dont le descriptif suit. L'enjeu à l'échelle du quartier a été de s'assurer de la cohérence de chacun de ces projets, en intégrant également les réflexions et les analyses avancées dans le cadre du contrat de ville et du projet de NPNRU suivi par le service de la politique de la Ville (participations aux réunions, travail en commun, ...).

Le port de Plaisance Fluviale – AGDE : Le port sur le Canal du Midi fait l'objet d'une réflexion pour son agrandissement (150 anneaux) et sa restructuration en intégrant de nombreux équipements qui font défaut aujourd'hui. Ce projet fait l'objet d'un partenariat avec la ville d'Agde et VNF. Il a été décidé la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) regroupant VNF et la CAHM, qui intégrera ensuite une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) à constituer avec un partenaire privé qui aura la charge de la réalisation du port. En 2016, les statuts du syndicat mixte ouvert ont été rédigés et soumis à délibération du conseil communautaire et validation par les instances de VNF. La création du SMO est prévue pour Mai 2017 et le lancement de la consultation pour le choix d'un partenaire privé dans la SEMOP fin 2017.

Le site de la méditerranéenne – AGDE : Dans le quartier du Canalet, il est prévu la requalification de l'ancienne friche industrielle de la Méditerranéenne, propriété de la CAHM à 85%. Les études menées durant les années précédentes ont fait évoluer la réflexion sur l'orientation d'aménagement à prévoir sur le site et ont permis de rechercher un porteur de projet privé, susceptible de valoriser qualitativement le site. En 2016, un partenariat a été scellé avec le groupe CONSTRUCTA au travers d'une promesse de vente portant sur le périmètre projet de la Méditerranéenne, soit près de 7,8 ha. Parallèlement, suite à un incendie dans l'un des bâtiments, la préparation du marché travaux a été mise à jour pour un lancement prévu courant 2017.

Le passage à niveau sous la voie ferrée SNCF – Trémie Agde : Sur la commune d'Agde, dans le but de supprimer le passage à niveau (PN288) sur la RD13 et de réaliser un pont-rail, la CAHM, la ville d'Agde, le Conseil Départemental et SNCF réseau se sont engagées pour une mise en service de l'ouvrage prévue pour 2020. En 2016, les études d'AVP ont été poursuivies et affinées. La concertation publique sur le projet, organisée par la SNCF, s'est tenue du 15 novembre au 15 décembre 2016. Le bilan de la concertation devrait être diffusé début 2017.

Association Cœur du Languedoc Cette association, créée en 2015 dans le cadre de l'appel à projet ATI territorial (Fonds Européens FEDER-FSE), a permis la mise en commun d'un travail avec les CA Le Grand Narbonne, CC Lézignan Corbières Minervois, CC La Domitienne, CA Béziers Méditerranée et la CAHM afin de présenter un dossier commun autour d'un territoire cohérent. La convention avec la Région fixe une enveloppe financière de 3.5 M€. Les projets retenus pour la CAHM sont : le GIX, Madrepores (logements sociaux), le Musée 3.0.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le projet de renouvellement urbain d'Agde a été officiellement lancé le 1^{er} décembre 2016 et réunit les partenaires autour d'un projet de renouvellement urbain ambitieux et qualitatif visant à améliorer l'attractivité du centre ancien d'Agde.

Pour l'année 2017, la réalisation d'études pré opérationnelles visant à affiner le projet de requalification du centre ancien d'Agde :

- **réalisation d'une étude sociologique** destinée à investiguer le rapport des habitants à leur quartier et recueillir leurs avis
- **réalisation d'une étude de marché immobilier** pour dynamiser le marché du logement et favoriser la mixité sociale
- **réalisation d'une étude de requalification d'îlots dégradés** visant à restructurer de manière globale les îlots Perben, Terrisse-Saint-Venuste, rue de l'Amour, Notre-Dame et Brescou,
- **réalisation d'études pour la requalification de l'habitat privé**, pour recenser et intervenir sur les **copropriétés en difficultés**,
- **réalisation d'une étude de mobilité** visant la fluidification et l'optimisation des circulations et stationnements
- **réalisation d'une étude de requalification des espaces publics et entrées de quartier** qui s'attachera à définir un plan guide des espaces publics du quartier hiérarchisant les priorités d'intervention ainsi que les principes d'aménagement des espaces soumis à enjeux spécifiques dans le cadre du projet
- **réalisation d'une étude stratégique pour la redynamisation économique du quartier** : le bureau d'étude accompagnera la CAHM pour définir une stratégie et ses leviers pour un redéploiement des commerces et l'implantation d'immobilier adapté pour faciliter l'implantation d'activité tertiaire dans le quartier.

Par ailleurs, la CAHM a saisi l'Établissement Public d'Aménagement et Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) pour étudier un projet de **requalification de l'îlot Brescou** afin de réaliser un nouvel équipement à vocation commerciale. L'EPARECA a visité le site le 27 octobre 2016 et a témoigné son intérêt pour étudier plus finement le projet.



2

ASSURER LA MOBILITÉ

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Organisation d'une importante campagne de promotion du TAD

Afin d'améliorer le porté à connaissance et la fréquentation des services de transport à la demande (système de transport basé sur le principe de réservation préalable pour l'enclenchement du service) couvrant plus des 2/3 des communes du territoire intercommunal, une vaste campagne de promotion a été menée sous l'égide du service communication de la CAHM, en partenariat avec le service transport et le délégataire du réseau CAP'BUS. Cette campagne a donné lieu à la création en interne, d'un visuel et d'un article dédié dont la diffusion a été assurée par le biais :

- du journal de la CAHM (mai et septembre 2016) soit 35 000 exemplaires pour chaque édition,
- la mise en ligne sur le site web du réseau (www.capbus.fr), de l'agglomération et d'Hérault Tribune
- l'impression en interne d'une cinquantaine d'affiches au format A3 distribuées dans les principaux lieux publics et notamment les mairies de chaque communes membres.
- de Facebook (information partagée par près de 3000 personnes)
- d'un affichage à bord des bus et en agence commerciale
- d'une information à destination de l'ensemble des communes de la CAHM

La reconnaissance de l'ensemble de la gamme tarifaire du réseau notamment les titres 10 voyages (actifs : 8€ / jeunes : 5 €) et mensuels (actifs : 20 € / jeunes : 12 €) et la possibilité de réserver en ligne ont au fil des années permis d'offrir une plus grande souplesse au fonctionnement de ce service innovant.

En progression constante avec **8534 voyages** (clients réguliers ou occasionnels) enregistrés sur l'année 2016 (rappel données 2015 : 6112 voyages), plébiscité par les usagers y ayant recours pour son caractère de service de proximité, le transport à la demande offre à la CAHM, un outil de réponse adapté aux besoins de mobilités en zone périurbaine et rurale peu dense, à un coût économiquement optimisé.

Poursuivant son engagement en faveur d'une mobilité durable sur son territoire, la CAHM a renouvelé son partenariat à la journée nationale du transport public, organisée le 17 septembre 2016 sur la thématique de la mobilité connectée.

En proposant aux usagers, une offre ticket découverte à 1 € la journée, la CAHM entendait, au-delà du portée à connaissance de l'offre de service de son réseau (CAP'BUS), démontrer sa volonté de rendre son service de transport public accessible au plus grand nombre au travers d'une palette d'outils adaptés aux attentes et besoins de chacun (agence commerciale, site internet, QR codes aux points d'arrêts.)



Les lignes à la demande fonctionnent du lundi au samedi uniquement sur réservation téléphonique à l'agence Cap'bus.

Tous les titres de transport Cap'bus sont acceptés.

Véhicule de 8 places maximum.

Pour réserver :

★ Choisissez votre arrêt de montée et de descente ainsi que l'horaire souhaité parmi ceux proposés.

Pour vos déplacements veuillez réserver au plus tard la veille jusqu'à 12h00.

Attention, pour un déplacement le lundi, la réservation doit se faire jusqu'au samedi 12h00.

★ Composez le **N° Vert 0 800 350 310**

Nous répondons à vos appels du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00 ainsi que le samedi de 8h00 à 12h00.

Des réservations multiples sur plusieurs jours sont admises.

★ APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Poursuite de la mise en accessibilité du réseau de transport public intercommunal : 2016 – 1ere année de mise en œuvre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) du réseau de transport CAP'BUS

L'Ad'AP transport de la CAHM a été définitivement approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2016.

Par délibération en date du 13 juin 2016, la CAHM a acté, au travers de la mise en place de conventions financières bilatérales avec chaque commune, son engagement à participer financièrement, à hauteur de 50%, à la mise en accessibilité de tous les points d'arrêts classés « prioritaires », conformément aux dispositions techniques et financières de son Ad'AP transport.

L'année 2016 a donc été marquée par la mise en place de protocoles d'échanges entre chaque commune et le service transport de la CAHM et la relance d'un marché à bons de commande d'assistance avec le bureau d'études ITER partenaire de la CAHM pour l'accessibilité depuis 2012 (lancement de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité transport).

Cette démarche de partenariat a permis de disposer d'une approche de terrain, indispensable à la mise en œuvre opérationnelle progressive de la mise en accessibilité des arrêts des 9 communes concernées pour l'année 2016 et dont le bilan pour restitution à la commission intercommunale pour l'accessibilité et aux services de l'Etat sera réalisé dans le courant du 2^{ème} trimestre 2017.



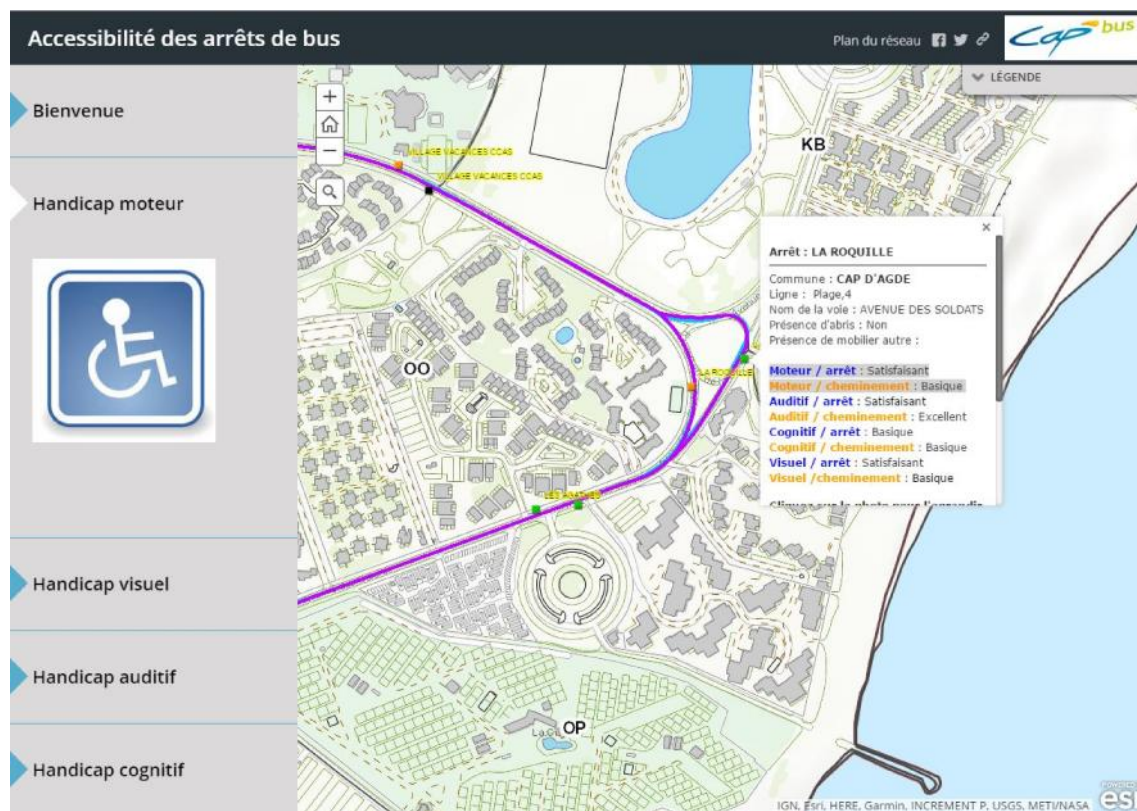
Mise en accessibilité de l'arrêt « la Roquille » au CAP D'AGDE



En parallèle et dans le respect du volet de l'Ad'AP relatif au niveau d'accessibilité des véhicules affectés à l'offre de service du réseau CAP'BUS, la CAHM a par délibération en date du 12 décembre 2016, approuvé la mise en accessibilité d'un véhicule affecté à l'exécution des services de la ligne structurante 5 assurant la liaison entre AGDE et PEZENAS, permettant ainsi à cette dernière de disposer d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2017, d'un niveau d'accessibilité de son matériel roulant égal à 50%.

En complément et afin de permettre aux usagers à mobilité réduite (permanents ou occasionnels) de préparer au mieux leurs déplacements en fonction de leur type de handicap (physique, visuel, auditif ou cognitif), une cartographie du niveau d'accessibilité actuel de tous les points d'arrêts du réseau CAP'BUS a été réalisée en interne, par le service SIG de la CAHM, en partenariat avec le service transport.

Cette cartographie restera hébergée sur le site internet de la CAHM afin d'en assurer la mise à jour régulière mais disposera d'un lien direct avec le site internet dédié du réseau CAP'BUS afin de permettre aux usagers de disposer de l'ensemble des informations complémentaires à leur déplacement (fiches horaires, achat titres en ligne, actualités du réseau, perturbations...)



Marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la sortie et le renouvellement de l'offre et du contrat de gestion du service de transport urbain de la CAHM

Le contrat d'exploitation du réseau de transport urbain de la CAHM arrive à échéance le 28 février 2018, un marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la sortie et le renouvellement de l'offre et du contrat de gestion du réseau intercommunal de la CAHM a donc été lancé en juin 2016. Le planning prévisionnel de la mission a été fixé à 14,5 mois afin de permettre la mise en place du nouveau contrat et de la nouvelle offre au 1^{er} mars 2018.

Montant des opérations :

Cofinancement CAHM accessibilité arrêts (estimatif 2016) : 283 392 € H.T
 Marché à bons de commande (18 mois) ITER : 12 000 € H.T (seuil maxi)
 Mise en accessibilité véhicule ligne 5 (avenant n°8 contrat DSP) : 16 290 € H.T
 AMO renouvellement contrat transport urbain CAHM : 59 725 € H.T



3

FAVORISER LA COHESION SOCIALE PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE

2015/2020

Le Contrat de Ville en cours a été signé le 16 juillet 2015, pour une durée de 5 ans (2015 / 2020).

Il concerne un territoire dit « Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) » sur la ville d'Agde, dont le périmètre a été défini par l'Etat. L'objectif du contrat est de développer des actions permettant de réduire les inégalités, favoriser la cohésion sociale, particulièrement dans le centre-ville d'Agde.

En 2016, suite à un appel à projet lancé par la CAHM, 46 dossiers (Contrat de Ville et action Ville Vie Vacances) ont été déposés par les associations locales et la ville d'Agde. Ces actions ont eu notamment pour objectif et en fonction des thématiques de :

- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés du centre-ville**
- **Faciliter leur accès aux soins, ainsi qu'aux permanences juridiques et sociales**
- **Favoriser la scolarisation des enfants et l'aide à la parentalité**
- **Favoriser l'accès aux activités culturelles, éducatives ou sportives.**

La CAHM a financé ces actions à hauteur de 95 700€ auxquels il faut rajouter 25 000€ pour le Programme de Réussite Educative d'Agde et 4 000€ pour l'atelier relai soit un montant de 124 700€.

Des subventions ont été également accordées par l'ETAT (85 000€ par l'intermédiaire du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), le Conseil Général de l'Hérault (35 000€), la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers (21 500€) et la ville d'Agde (40 000€).

L'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire du Contrat de Ville concerne en moyenne 1700 personnes par an dont 1200 jeunes.

Le dispositif Ville Vie Vacances(VVV) inscrit dans le cadre du Contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération gère aussi le dispositif VVV (Ville Vie Vacances) piloté par l'Etat : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en partenariat avec la CAF.

Ce dispositif national a pour objectif d'**œuvrer pour la socialisation des jeunes âgés de 11 à 17 ans issus du territoire prioritaire** d'Agde qui ne partent pas en vacances et/ou qui ne fréquentent pas les dispositifs existants (centres de loisirs, clubs sportifs...). Il tend aussi à instaurer auprès des jeunes les valeurs telles que la citoyenneté, la solidarité, l'entraide, la rencontre, l'échange ou encore le respect. Des d'activités sportives et éducatives ont ainsi été proposées à ces jeunes pendant les vacances scolaires de juillet et août 2016.

En 2016, **5 actions** ont été menées : l'Accueil de Loisirs Jeunes par le Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale, l'initiation à l'athlétisme par

l'Athlétic Club des Pays d'Agde, la ville d'Agde avec le Club de l'Espace Jeunes Agathois, l'association Imaginaire avec un projet autour de l'eau et du canal du midi et la Maison des Jeunes et de la Culture d'Agde avec un projet d'animation pendant les vacances de février et de Pâques.

Le Conseil citoyen :

Il s'agit d'un organe consultatif représentant les habitants, les associations et les acteurs professionnels localisés et œuvrant sur le territoire prioritaire du Contrat de Ville et devant être associés à toutes les démarches de construction et de gestion du Contrat de Ville, ainsi qu'à celles liés au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

42 membres ont ainsi été tirés au sort en janvier 2015 pour le Contrat de Ville d'Agde dont 24 habitants, 10 représentants associatifs et 8 représentants des acteurs locaux. La liste des représentants a été arrêtée par Arrêté préfectoral.

En 2016, une vingtaine de membres ont participé assidument aux groupes de travail thématiques du Contrat de Ville. Plus de 30 réunions ont ainsi été organisées avec l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.

Un programme d'actions a ainsi été élaboré pour les 5 prochaines années (2015 / 2020), validé par l'ensemble des partenaires institutionnels du nouveau contrat de ville ainsi que par le conseil citoyen. Celui-ci tient ses réunions à raison de 2 fois par mois à la Maison des Projets.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Crée en février 2014, le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la lutte contre l'insécurité. Les principales actions réalisées en 2016 dans le cadre du CISPD ont été :

⇒ **Le soutien aux associations suivantes pour leurs permanences :**

La Maison de la Justice et du Droit :	Les rencontres entre l'équipe MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale)
A Agde : Permanences des associations : Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes (ADIAV), Episode, le Centre d'Information sur les Droits et Devoirs des Familles (CIDFF), Léo Lagrange, Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD). En 2016 : près de 1000 personnes reçues. A Pézenas : l'ADIAV (Association Départementale d'Aide aux Victimes) : 131 personnes reçues et l'association Episode pour son Point Accueil Jeunes : 110 personnes reçues, 150 entretiens	Composée du Chef de projet Contrat de Ville /CISPD, du coordinateur CISPD et les directeurs des services jeunesse des villes de la CAHM ont permis d'initier des actions dont l'organisation de transports collectifs de jeunes des villages pendant les vacances et une aide technique et financière pour les échanges entre les jeunes des différentes villes, un soutien financier à la mise en place d'une campagne de prévention de sécurité routière et relatifs aux accidents domestiques.

⇒ **L'aide aux renforts de Policiers municipaux** de la ville d'Agde pour les fêtes votives auprès de 7 communes du territoire : Pézenas, Caux, Cazouls d'Hérault, St Thibéry, Pinet, Bessan, Florensac. Cette aide représente 12 nuitées de 21h à 2h30 du matin. La CAHM a participé à hauteur de 800€ par nuitée au profit de la ville d'Agde, les communes concernées ayant participé financièrement à même hauteur pour chaque nuitée.

⇒ **La mise en place d'une stratégie territoriale** : Le 15 mars 2016, le CISPD a été tenu sa réunion plénière. 6 axes prioritaires ont été identifiés :

1. Actions de la Stratégie Territoriale,
2. Création d'un Observatoire Intercommunal de la tranquillité publique,
3. Vidéo-protection et polices municipales en coopération,
4. Prévention de la délinquance et lutte contre la récidive,
5. Stationnement des gens du voyage,
6. Prévenir la radicalisation et le communautarisme.

À la demande des autorités en conseil restreint, l'axe 4 a été supprimé car traité par ailleurs.

Le 8 décembre 2016, la Stratégie territoriale de sécurité a été signée par les autorités en assemblée plénière. À partir des 5 axes prioritaires, 24 fiches ont été actées et fixent la feuille de route des actions de prévention pour la période 2016-2020.

En 2016, le CISPD a réalisé les actions suivantes :

AXE 1 : ACTION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE	AXE 2 : CREATION D'UN OBSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE
Validation des fiches actions. 7 Groupes d'Élaboration de la Stratégie organisés pour définir le contenu de sanctions de la Stratégie. 1 enquête Tranquillité publique, Sécurité et Police Municipale sur les 20 communes de la CAHM. Elaboration des modalités de fonctionnement du CISPD : Travaux exploratoires – rédaction du Règlement Intérieur et Charte du CISPD - Préparation budgétaire...	1 Groupe de traitement de la délinquance : définition des objectifs (suivre l'évolution de la délinquance et des incivilités, adapter les actions en fonction de ces changements, prédire faits de délinquance grâce aux fonctionnalités du logiciel) et élaboration du cahier des charges du logiciel prédictif de cartographie 1 Groupe de travail Guichet unique : fixation des objectifs (créer un guichet unique au profit des citoyens du territoire communautaire, orienter les demandes vers les acteurs compétents pour remédier durablement aux problèmes de sécurité et de tranquillité publique au-delà de l'urgence, traitée par les forces de polices et le CSU).

AXE 2 : VIDEO PROTECTION ET POLICE MUNICIPALE EN COOPERATION	AXE 3 PREVENTION DE LA DELINQUANCECONTRE LA RECIDIVE
1 Groupe de travail sur l'étude de la création d'une police pluri-communale sur le nord de la CAHM a débuté fin 2016 et se poursuit en 2017. L'inventaire des conventions de coordination présentes sur la CAHM est en cours. AXE 4 : PREVENIR CONTRE LA RADICALISATION ET LE COMMUNAUTARISME En partenariat avec le CNFPT deux journées ont été organisées sur le thème du phénomène de la radicalisation chez les jeunes (4.1). Une action de prévention primaire à destination des collégiens de la CAHM (Agde, Montagnac, Florensac), réalisée par l'association Atelier 5 a permis de sensibiliser près de 1200 jeunes. Un GTD a été constitué lors du 4^{ème} trimestre 2016 afin d'organiser une procédure de remontée d'alerte par les agents territoriaux constatant des faits de radicalisation. Les travaux se poursuivent en 2017.	2 Groupes de travail ont été constitués pour mettre en œuvre des actions de prévention : • « Violences à l'école centre-ville Agde » 5 réunions. • « Communication par et pour les jeunes » 3 réunions. Dans le cadre du Plan d'actions intercommunal (3.1) 7 actions ont été conduites : « ateliers info santé / renfort permanences d'accueil addictions », « Agir ensemble face aux incivilités », « prévention violences écoles élémentaires », « communication bienveillante », « journée internationale sur les droits de l'enfant », « graines de médiateurs », « point d'accueil et d'écoute des jeunes » soit 414 personnes bénéficiaires. Une action de communication par et pour les jeunes (3.6) a été amorcée en 2016 : il s'agit d'une chronique radio citoyenne avec Radio Pays d'Hérault. Le développement de l'accueil des personnes en travaux d'intérêt généraux (TIG) dans les services de la CAHM en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Béziers et le Tribunal de Grande Instance de Béziers : Pour l'année 2016, 10 condamnés ont exécuté des travaux d'intérêt généraux dans les services espaces verts et voirie de la CAHM et au commissariat d'Agde.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'Aire d'accueil permanente d'AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié à la **SARL GDV**, la gestion et l'animation de l'aire permanente d'accueil des Gens Du Voyage d'Agde sous forme de Délégation de Service Public pour la période du 5 avril 2009 au 31 décembre 2014. Cette DSP a été renouvelée pour 5 années supplémentaires, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Cet équipement est ouvert 365 jours par an, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, l'accueil est assuré par une équipe qualifiée de 3 agents à plein temps (un gestionnaire, une conseillère sociale, un gardien logé sur place) et 2 agents à temps partiel (un agent d'entretien et une femme de ménage). L'aire comprend 50 emplacements. Le temps de séjour maximum est de deux fois 60 jours par année civile avec un délai de carence de 30 jours entre 2 séjours. Entre le 1^{er} Juin et le 30 Septembre, les temps de séjour autorisés ne peuvent excéder 3 semaines.

Tarifs 2016:

Dans le but de responsabiliser les usagers, les tarifs qui correspondent aux services rendus ont été fixés par la CAHM comme suit :

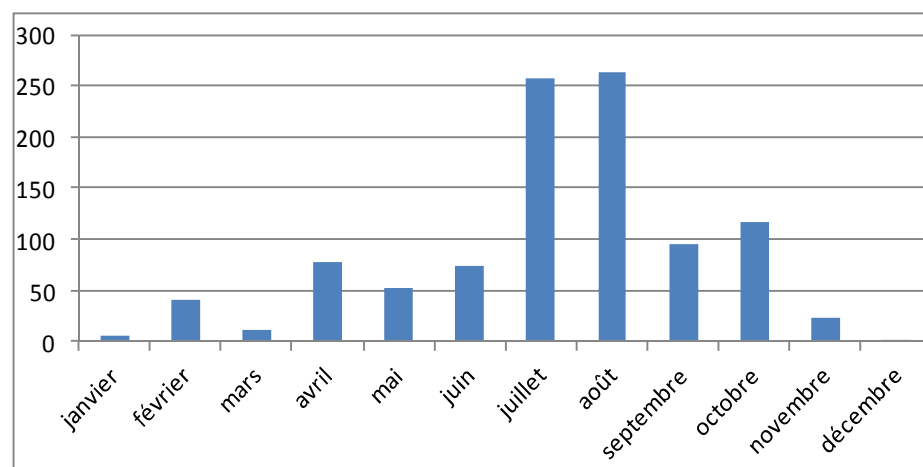
Droit de séjour	Tarif par jour par place	3€ pour 1 caravane + véhicule tracteur
		4.50 € pour 2 caravanes + véhicules tracteurs
		1.50 € pour les voyageurs de 60 ans et plus + véhicule tracteur
		+ 1,00 € Par véhicule supplémentaire appartenant en propre à la famille + 1,50 € Par autre véhicule supplémentaire
- Eau/Assainissements, Electricité	Tarifs des consommations réelles en prépaiement	Electricité : 0.16 €/kWh
		Eau/Assainissements : 3.83 €/m3
	Forfait par jour par place appliqué en cas de dysfonctionnement du système informatique de prépaiement de gestion des fluides, un forfait journalier (regroupant les frais de séjour et les fluides)	6 € pour 1 caravane
		9 € pour 2 caravanes
		3 € pour les voyageurs de 60 ans et plus
Caution		80 €

Population accueillie

Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016 :

307 familles pour un ou plusieurs séjours, soit un total de 556 adultes et 466 enfants différents, pour **3 776 journées caravanes**, pour un temps de séjour moyen de 11.21 Jours.

Nombre de personnes accueillies chaque mois



En 2016, l'aire a accueilli 74 personnes de plus par rapport à 2015 (+ 7.3 %) pour des séjours un peu plus court (14.66 jours en 2015 et 11.21 jours en 2016).

Recettes et aspects financiers

Les participations financières des familles ont été de **17 356.20 €uros sans impayé**, les crédits de fluides et de redevance de séjours non utilisés ayant été remboursés aux usagers lors de leur départ.

La CAHM a également perçu 58 442.16 € d'ALT (Aide Logement Temporaire)

Les Aires de grands passages de Vias et d'Agde

La CAHM dispose d'une aire d'accueil pour les grands passages de 100 caravanes à Vias, mais elle a dû louer des terrains en complément, route de la Tamarissière à Agde afin d'être en conformité pour l'année 2016 avec le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage (situation similaire en 2014 et 2015).

L'aire de Vias a reçu 6 groupes du 15 mai et le 24 juillet représentant 800 familles

L'aire d'Agde a reçu 7 groupes du 29 mai au 28 août représentant 900 familles



**PRESERVER LES RESSOURCES
ENVIRONNEMENTALES ET LA RICHESSE
CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU
TERRITOIRE**



1

ASSURER UN ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN DE QUALITÉ

GESTION ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CAHM intervient depuis sa création sur la gestion et la protection des espaces naturels :

SITE NATURA 2000 « AQUEDUC DE PEZENAS » : Ce site est devenu Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel du 29 août 2016 pour les colonies de chauves-souris qu'il renferme.

SITE NATURA 2000 « CARRIERES DE NOTRE DAME DE L'AGENOUILLE » : Ce site est devenu Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel du 29 août 2016, il est constitué de mares temporaires méditerranéennes et abrite une faune remarquable (multitude de batraciens). Il est en grande partie propriété du Conservatoire du littoral.

SITE NATURA 2000 « GRANDE MAÏRE » : Ce Site d'Importance Communautaire pour la conservation des habitats naturels humides qui le composent.

SITE NATURA 2000 « COURS INFÉRIEUR DE L'HERAULT » : ce site de 162 ha intègre le fleuve Hérault, d'Agde à Saint Thibéry ; il constitue des zones de frayères pour des espèces rares de poissons (Alose feinte, Toxostome), des insectes (Gomphe de Graslin). C'est également un corridor biologique utilisé par la Cistude d'Europe.

SITE NATURA 2000 « EST ET SUD DE BEZIERS » : ce site de 6 102 ha intègre la plaine viticole de Bessan à Béziers qui est propice à de nombreuses espèces d'oiseaux rares et protégées : l'Outarde canepetière, le Rollier d'Europe, l'Aigle de Bonelli, et le Gravelot à collier interrompu.

Etude pour un éco-accueil au Bagnas : Le site du Bagnas est propriété du Conservatoire du littoral, Réserve Naturelle et site Natura 2000, il est géré par l'ADENA et la CAHM intervient en tant que gestionnaire secondaire sur les aspects pédagogiques. Sur la base d'une étude de positionnement et de programmation pour un éco-projet d'accueil sur le site du Bagnas, la CAHM a recruté fin 2016 un maître d'œuvre afin de programmer les travaux et aménagements nécessaires à ce projet estimé à 4M€ HT qui a pour objectif d'offrir un espace d'accueil, un outil de sensibilisation et d'animation pour la réserve elle-même et une vitrine pour les espaces naturels du territoire et de leur politique de protection. Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 348 000 €HT (417 000 €TTC)

Gestion du réseau VTT de la CAHM : L'espace VTT FFC n°138 « Hérault Canal du Midi Méditerranée » maille l'ensemble du territoire avec 21 circuits pour un total de 500 kms. Un travel plan est mis à la disposition des vététistes. Un numéro vert gratuit (0805 708 819) et le retour des offices du tourisme nous permettent d'offrir un espace de bonne qualité et le renouvellement de la labellisation par la fédération française de cyclisme. Comme chaque année, le foyer rural d'Aumes, club support de ce réseau, a organisé une randonnée VTT à l'occasion du Téléthon, le 4 décembre 2016. La CAHM est intervenue en soutien financier et logistique.



Réunion annuelle du Comité de Pilotage du site Natura 2000, © Julien AZEMA, CAHM



Signature de la Charte Natura 2000, le 2 février 2016
© Service Communication CAHM

ÉTUDES, ENTRETIEN ET CONSTRUCTION DES DIGUES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Classement des digues :

Afin de répondre aux obligations de classement par l'État des digues d'intérêt communautaire au titre du décret du 11/12/07 relatif aux ouvrages de danger, un premier travail a débuté sur les édifices de Florensac et de Cazouls d'Hérault. Une subvention de la Région à hauteur de 40 % a été obtenue.

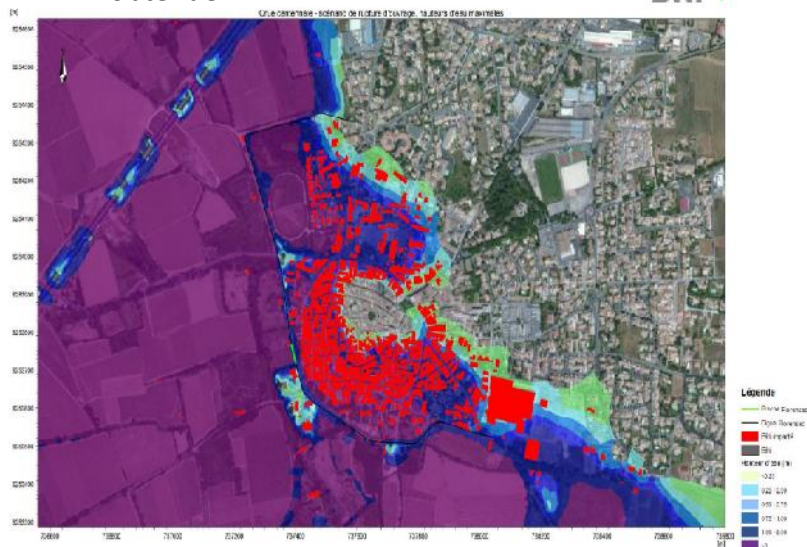


Figure 9 : Bâtiments impactés par les inondations suite au scénario de rupture du tronçon 5 (source :

[14])

PROBLÉMATIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE LA QUALITÉ DES MILIEUX

Accord de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

L'accord-cadre a pris fin au 31 décembre 2015. **L'année 2016 a été consacrée à la renégociation de ce contrat** entre l'agence de l'eau et la CAHM. Bilan de l'accord-cadre : 26 millions d'euros ont été investis pour la protection des milieux et la préservation de la ressource en eau, soit 75 % des montants prévus. La signature du nouveau contrat est prévue en milieu d'année 2017.

Suivi des digues :

Le service environnement réalise le suivi régulier des digues ainsi que l'appui aux études sur les digues de la Peyne (fournitures de cahiers des charges, contact des financeurs...)

Préparation des études de protection des communes de Portiragnes et Bessan :

Un travail de rédaction des CCTP et recherche de financeurs a été mené afin de lancer en 2017 les études pour les objectifs suivants :

- de porter une étude visant à compléter la protection contre les inondations de Portiragnes-plage, en intégrant notamment les aléas submersion marine et apports pluviaux qui n'avaient pas été étudiés jusque-là.
- d'analyser le meilleur scénario de protection de la commune de Bessan

Montant des études : Bessan 30 216€TTC (aides PAPI Hérault 80%), Portiragnes 66 720€TTC (aides PAPI Orb 80%)

Suivi morphologique du littoral

Le suivi du littoral communautaire a été confié à l'Eid Méditerranée fin 2016 afin de suivre les secteurs prioritaires début 2017 et prévoir les interventions d'entretien. Il comprend 2 campagnes de suivi topo-bathymétrique (en janvier et en avril 2017), une analyse de l'évolution morpho-sédimentaire, des propositions de gestion dont une meilleure adaptation des passages Trans-dunaire équipé d'un escalier.

Protection du littoral Ouest de Vias



Vue aérienne cordon côte ouest été 2016 © CAHM

Une intervention pour enlever les enrochements apparus au cours de l'hiver a été nécessaire au printemps 2016. Une prestation de suivi topo-bathymétrique a été lancée afin de suivre l'évolution du secteur suite aux coups de mer d'octobre 2016 et considérant que le secteur non aménagé engendre encore des impacts. Le bureau d'études Ecomed, mandaté pour le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires et les inventaires naturalistes, a réalisé en 2016 les inventaires faune/flore sur les secteurs des travaux (réalisés et à venir) et à l'arrière de la prise de sable aux Orpellières. De plus, les négociations foncières se sont poursuivies afin de libérer l'emprise des travaux grâce à l'implication de la mairie de Vias et l'appui technique de la SAFER. En 2016, les dépenses se sont élevées à 158.000 € TTC

Appel à projet « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale du territoire des territoires menacés par les risques littoraux »

La candidature conjointe de la CAHM avec les mairies de Vias et de Portiragnes à l'appel à projet national a été retenue parmi les 5 projets nationaux fin 2012. Cette réflexion comprend une démarche patrimoniale de co-expertise pour la recherche des conditions et moyens d'une dynamique d'adaptation de qualité de la côte ouest de Vias face à l'évolution des risques naturels ainsi qu'un programme d'aménagement du territoire appelé « **plan guide** » pour prendre en compte l'évolution des risques. Cette démarche a été présentée en réunion publique à Vias le 17 février 2016. Au cours de l'année 2016, les nombreux acteurs du territoire (ASL, associations, professionnels, institutionnels, élus) ont donc été réunis pour un travail de co-conception et la mise en place des instances de gouvernance. Ce travail se poursuivra en 2017.

Coût total et subventions obtenues : l'ensemble des études sont estimées à 705 000 € HT. L'Etat finance 110 000 € dans le cadre de l'appel à projet, le Conseil Régional 70 000 € En 2016 les dépenses se sont élevées à 170.220 € TTC

Préparation d'une nouvelle campagne de restauration

Dans le cadre de la réhabilitation des épanchoirs, une nouvelle campagne de travaux est en préparation visant à la remise en état de 3 ouvrages, 2 pour la fin de l'année 2017 et 1 pour le début 2018. En 2016 les CCTP ont pu être rédigés et la demandes de financement demandées pour un montant estimatif des travaux de 765 600 €TTC (aides estimées entre 60% et 80%)

Préparation à l'attribution de la compétence GEMAPI

La compétence obligatoire GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations » issue des lois MAPTAM et NOTRE sera attribuée au 01/01/18 aux communes avec transfert obligatoire à l'EPCI, qui pourra exercer la compétence pour tout ou partie et sur tout ou partie de son territoire avec possibilité de transfert ou de délégation à un syndicat mixte.

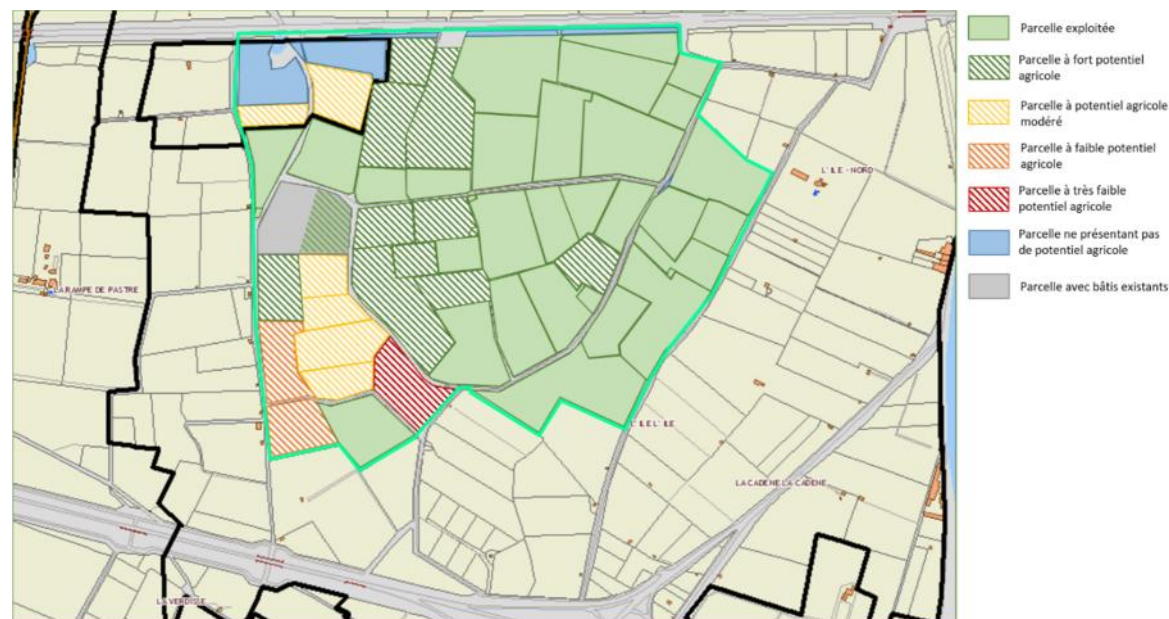
Afin de préparer cette échéance le syndicat de bassin de l'Hérault et celui de l'Orb/Libron ont engagé en 2016 des études de structuration à l'échelle de leurs territoires servant d'aide à la décision (aucune réflexion n'a vu le jour sur le territoire de Thau).

La CAHM a participé étroitement à ces études mais a également mandaté des étudiants de l'université Paul Valéry afin de porter la réflexion au niveau de la CAHM et faire le point des actions nécessaires à la mise en œuvre de la compétence. Ce travail, réalisé de septembre 2016 à février 2017, a permis de lister les enjeux du territoire, les obligations découlant de la compétence, et d'apporter des éléments budgétaires. Les étudiants ont également pu animer en février 2017 un atelier participatif afin d'aider les élus à mieux percevoir les frontières de la compétence, les possibilités de portage ou encore le jeu d'acteurs entre les diverses structures de gestion.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

PAEN sur les Verdisses. Commune d'Agde et de Vias

L'objectif de ce projet est de réinvestir un territoire par une animation territoriale, pour d'une part, protéger le patrimoine naturel des Verdisses (600 Ha) en réintroduisant une agriculture respectueuse des lieux en symbiose avec ces milieux littoraux et d'autre part, organiser une ouverture au public pour découvrir ces richesses naturelles et proposer des activités de loisirs aux portes de la ville. L'année 2016 a permis de baliser, labelliser et promouvoir les boucles de randonnées pédestres mais également d'identifier un îlot prioritaire de 57 Ha.



Création d'un hameau agricole sur Saint-Thibéry

L'objectif est de permettre aux agriculteurs de stocker leur matériel et d'habiter en zone agricole sans les miter. En 2016, le projet s'est poursuivi par : **La signature d'un bail avec 1 agriculteur et la poursuite de la « commercialisation »**. Aujourd'hui les 12 lots sont réservés par délibération ; 6 d'entre eux font l'objet d'un bail signé et occupés (maison + hangar ou hangar seul).

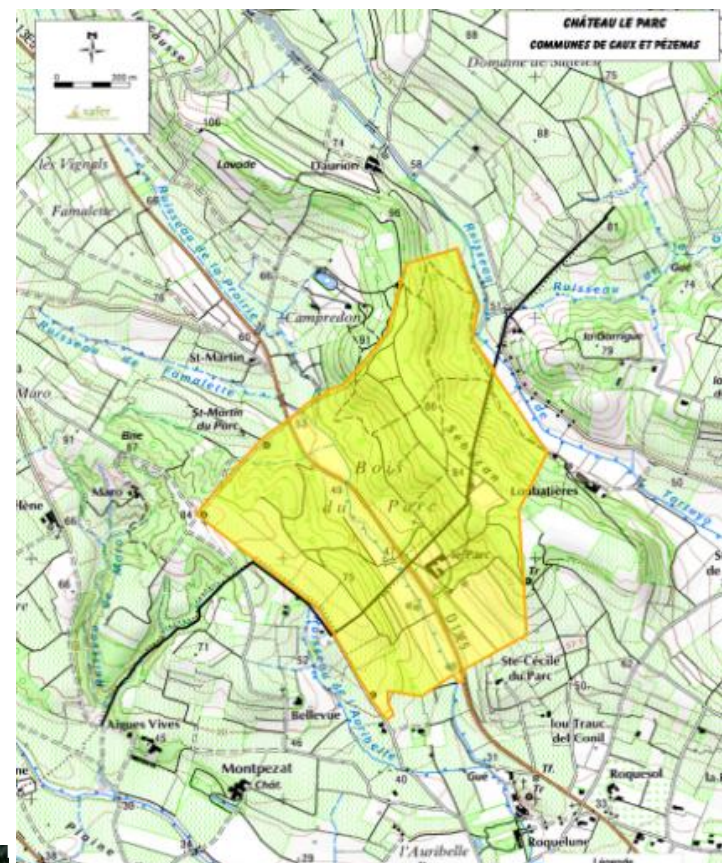
Parc L'EPINE

L'activité touristique est importante sur le territoire de la CAHM. Il repose sur un tourisme balnéaire à AGDE au Sud et sur un tourisme culturel et patrimonial à PEZENAS au Nord. L'objectif est de développer, en complémentarité du tourisme littoral, d'autres produits touristiques haut de gamme associés au patrimoine naturel, agricole et historique. La CAHM avec les communes de Caux et Pézenas ont étudié la faisabilité d'un projet d'aménagement agritouristique. Les thématiques et les principes d'aménagement ont été définis.

Le PARC L'EPINE comprend 135 ha et la spécificité du lieu réside dans son mur d'enceinte de 4900 mètres de long, ceinturant entièrement la propriété et flanqué de tours rondes et de deux portes monumentales. Cet ouvrage est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. La propriété appartient à la famille L'Epine depuis 1827 et se compose essentiellement de forêt, de terrains cultivés, et d'un ensemble de bâtiments siège d'une exploitation viticole et maison familiale.

En 2016, suite à l'appel à projet lancé en décembre 2015, cinq projets ont été déposés. Les trois projets jugés les plus aboutis ont été retenus pour une audition courant juin. Une grille d'appréciation a été mise en place afin d'analyser les projets sur les différentes thématiques (opérateur, offre foncière, concept, programme, montage).

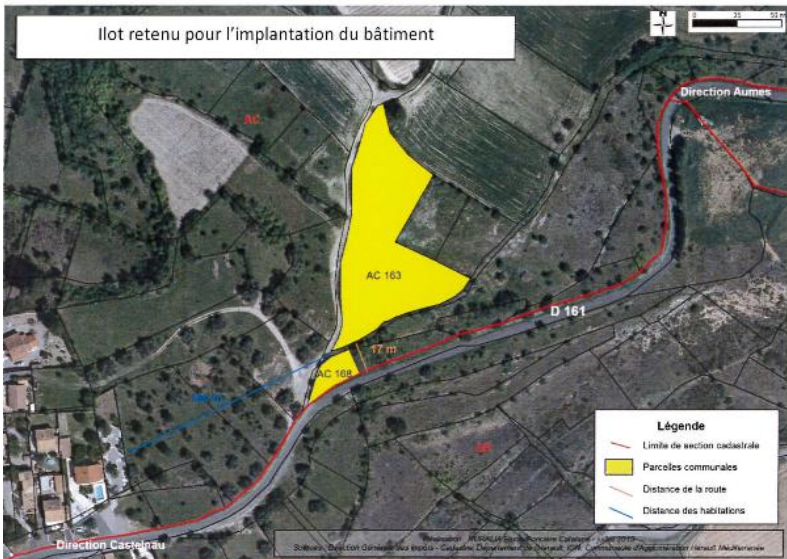
Ces analyses ont permis de mettre en lumière la faisabilité des projets tant économique (œnotourisme, séminaire, circuit court) que réglementaire (Espace Boisé Classé, PLU). La décision d'attribution du projet est programmée pour le premier semestre 2017.



Développement des circuits-courts

Les circuits-courts sont aujourd'hui un mode de commercialisation qui se développe et la CAHM a souhaité favoriser ce type de commercialisation sur notre territoire. Différentes actions ont été engagées en ce sens :

- Renouveau du Marché des Producteurs de Pays à Pézenas, Saint Thibéry et Vias, préfiguration d’une mise en place sur Montagnac
- Lancement de l’opération « Nuit de la Clairette » à Adissan
- Poursuite de l’opération « un fruit pour la récré » sur 7 communes de l’agglomération
- Poursuite de l’étude pour la mise en place d’une légumerie sur Pézenas
- Accompagnement de l’association « Les producteurs d’oignons doux de Lézignan »



Activité agropastorale sur les communes de Castelnau de Guers, Pézenas et Montagnac

L'agro-pastoralisme permet l'entretien des terres et des paysages sur de grandes surfaces. C'est une activité qui peut être économiquement intéressante pour les agriculteurs si elle est mise en place dans de bonnes conditions.

Les communes de Castelnau de Guers, Pézenas et Montagnac ont souhaité réfléchir de manière concrète à l'éventuelle installation d'un éleveur. Pour cela, la CAHM soutient techniquement et financièrement ce projet. En 2016, dans le cadre de sa compétence « agriculture », la CAHM a déposé un permis de construire délivré le 31 Janvier 2017. Il prévoit la réalisation du bâtiment d'élevage sur une parcelle communale, en bordure de la route d'Aumes, mise à disposition par la commune de Castelnau de Guers. Ce bâtiment de 640m² comprendra la bergerie, un hangar de stockage pour le foin ainsi qu'un local destiné à l'accueil du public. Ce projet de **150 000 €** fait l'objet de demandes de subventions présentées par la CAHM auprès de la Région (60 000€) et du CD34 (60 000€).

Gestion agropastorale des espaces-verts de la CAHM

Sur Cazouls d'Hérault, la CAHM doit entretenir plus de 10ha de prairie (notamment les digues), ce qui nécessite environ 5 passages de fauche par an. Un partenariat a été mis en place avec un éleveur de moutons de Fontes. Cette action a permis à la CAHM de réaliser des économies en réduisant le nombre de passages de fauche, elle permet également une animation dans le village et une activité pédagogique pour les enfants des écoles.

SURVEILLER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

Création de l'association ATMO OCCITANIE, nouvel observatoire régional de la qualité de l'air.

La nouvelle carte de France des Régions au 1^{er} janvier 2016 entraîne la fusion des régions LANGUEDOC ROUSSILLON et MIDI PYRENEES. La fusion des associations (AIR LR et ORAMIP) assurant la mission de surveillance de la qualité de l'air pour le compte de ces 2 collectivités s'est imposée. Ainsi, à compter du 31 décembre 2016, la nouvelle association « ATMO OCCITANIE » constitue l'unique observatoire de la qualité de l'air de la nouvelle région. La CAHM, partenaire d'AIR LR depuis 2001 a donc validé la poursuite de son adhésion au sein de cette nouvelle entité, dont les missions.

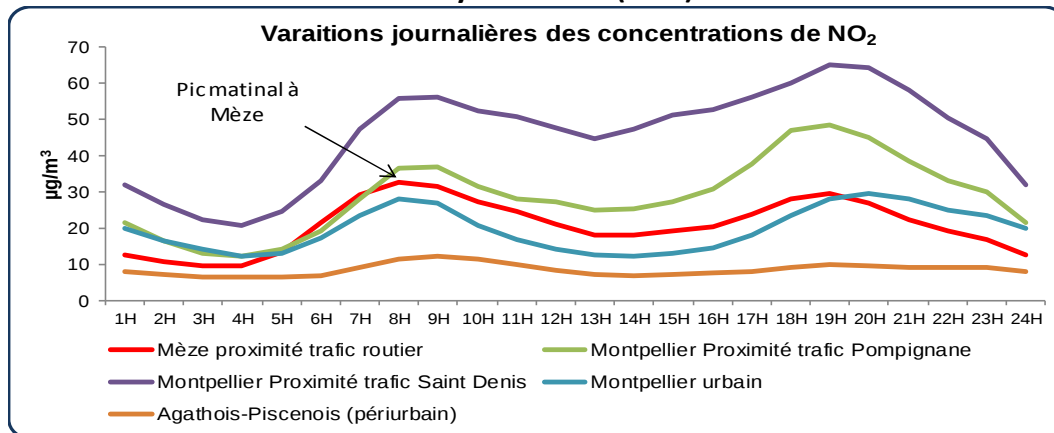
Suivi de la qualité de l'air sur le secteur Nord-Ouest Bassin de Thau

Résultats Benzène 2016

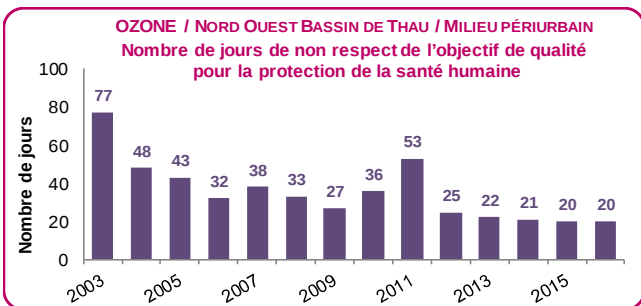
	BENZÈNE / NORD-OUEST BASSIN DE THAU			REGLEMENTATION	
	RESULTATS 2016				
	MILIEU URBAIN	PROXIMITE TRAFIC ROUTIER		Type de norme	Valeur Réglementaire
	<i>Pézenas Esplanade</i>	<i>Agde Rond-Point Belle Agathoise</i>	<i>Mèze Avenue de Pézenas</i>		
Moyenne annuelle en µg/m³	1,1	1	1		
				Valeur limite	5 µg/m³

Pour l'année 2016, les concentrations en benzène en milieu urbain et à proximité du trafic routier respectent les seuils réglementaires avec une baisse générale de $0,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ par rapport à 2015

Résultats mesures Dioxyde d'azote (NO₂)



Sur l'ensemble des sites étudiés, les concentrations de NO₂ respectent les seuils réglementaires, à la fois en terme de moyenne annuelle mais aussi en terme de moyenne journalière. Le secteur agathois piscenois reste moins impacté que les autres secteurs étudiés par les pics matinaux et de fin de journée, essentiellement dus au trafic routier.



Résultats Ozone (2003 – 2016)

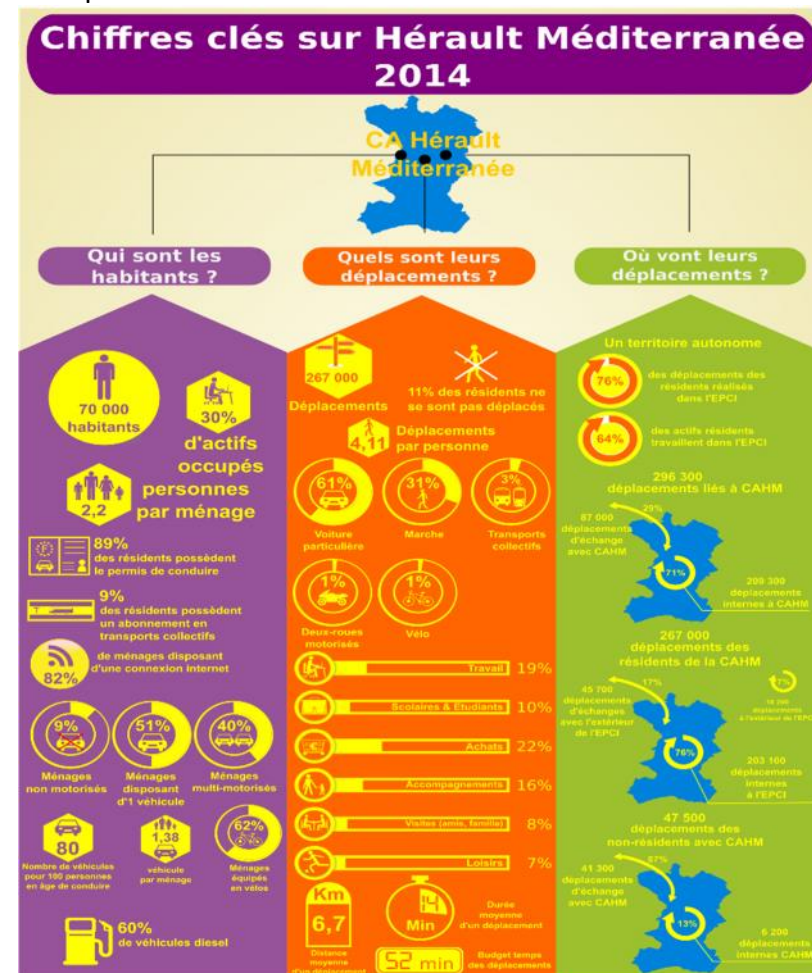
Concernant l'ozone (unité de mesure permanente sur le CAP D'AGDE) qui permet de mesurer l'impact de la transformation des polluants principalement issus du trafic routier en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée, les résultats 2016 confirment la tendance constatée depuis 2012 : les jours de non-respect de l'objectif restent centrés sur la période estivale.

Finalisation de l'enquête Ménages déplacements en Hérault

L'année 2016 a marqué l'achèvement de l'enquête ménages déplacements (EMD) engagée par le Conseil Général de l'Hérault depuis 2012 et à laquelle la CAHM a été partenaire aux côtés de toutes les autres agglomérations du département et de l'Etat.

Véritable photographie des déplacements quotidiens, cette enquête s'est imposée comme un outil indispensable de connaissance de la mobilité et d'aide à l'évaluation des politiques publiques. Elle a permis à la CAHM de disposer d'une base de données exhaustive lui permettant de mieux connaître les pratiques de déplacements sur son territoire et lui offrant la possibilité de suivre l'évolution de l'usage des différents modes de transport proposés ou à venir, au bénéfice d'un aménagement équilibré de son territoire.

La mise en ligne sur le site internet de la CAHM de la synthèse finale des résultats des analyses est prévue au second semestre 2017.



ANIMATION ET SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Animations nature « grand public » sur la Grande Maïre et l'Aqueduc de Pézenas

Au cours d'une balade commentée et à l'appui de moments d'observation, les milieux et espèces présents sont présentés afin d'inciter à un meilleur respect, de présenter les usages de ces sites Natura 2000. A noter pour l'année 2016 : la sortie « à la découverte des sentinelles de Maïre » où chasseur, pêcheur professionnel et éleveur expliquent leur rôle et activité dans le cadre des journées européennes du patrimoine sur le site de la Grande Maïre, les balades naturalistes du mercredi soir en juillet et août sur le site de la Grande Maïre, la 2ème animation grand public « Nuit Internationale de la Chauve-Souris » à Pézenas en partenariat avec le GCLR (Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon) : des jeux de société « Chauve qui peut ! », projection d'un film en salle et enfin la prospection de nuit à la recherche de chiroptères.

Éducation au développement durable

En partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale de Pézenas et le Centre Ressources d'Éducation au Développement Durable de Vailhan, la CAHM soutient 50 projets pédagogiques de développement durable sélectionnés en début d'année scolaire. Les 2 chargées de missions EEDD proposent les outils adaptés autour des thèmes de la biodiversité, de l'évolution des paysages et de la gestion des environnements (fiches pédagogiques, diaporamas, carnets de terrain, jeux de pistes photographiques...) qui apporteront les éléments de connaissance nécessaires pour résoudre une problématique. Elles interviennent dans les classes et en sorties sur le terrain. Pour 2016 cela a représenté : 149 animations dont 84 interventions en classe et 65 sorties sur le terrain.



Animation « Nuit internationale de la Chauve-souris » © Service Communication CAHM



*Projets pédagogiques :
animations sur site*

2

L'AGGLO S'ENGAGE DANS LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES MÉDIATHÈQUES

2016 est la quinzième année de fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques. Fait notable cette année : un changement de direction du réseau et le début du travail préalable à l'entrée de Vias dans le réseau prévue l'an prochain. Cette année, l'accent a été mis sur les animations. Le budget a été très sensiblement augmenté dans ce but. Ainsi, diverses animations en direction de tous les publics ont été réalisées : expositions dans tout le réseau, Conférence scientifique, rencontre d'auteurs, présentation de livres, concerts, partenariats avec les associations locales culturelles. En fin d'année sur la médiathèque « tête de réseau » de Pézenas, des initiations internet pour « grands débutants » ont été proposées.



Actions enfance sur le réseau : diffusion culturelle et, dès le plus jeune âge, d'accès à toutes les formes de culture : lecture, mais aussi traditions orales du conte, arts plastiques, musique et théâtre : Organisation de **séances « tapis-lectures »** (supports fabriqués par les bibliothécaires des sites du réseau), Séances mensuelles de contes et de marionnettes à Pézenas, Adissan et Lézignan-la-Cèbe, soirées autour du jeu de société intitulées « **Nuit du Jeu** », au nombre de 5 sur le réseau (Pézenas, Caux, Saint Thibéry). A Pézenas, Caux, Montagnac et Saint-Thibéry « **Temps Jeux** » tous les mercredis de 17h à 18h30, animé par l'association « Homo ludens », ouvert aux enfants, aux ados et aux adultes. Ces rencontres autour du jeu ne désemploient pas, preuve du grand intérêt du public pour cette proposition qui devrait prendre une place grandissante au sein du réseau. Un fonds de 40 jeux de société a été mis en prêt et rencontre un grand succès. Enfin, des café-conversations pour nos abonnés non francophones sont proposés chaque semaine sur Pézenas.

Évolution du réseau :

Nouveaux locaux à Saint-Thibéry: Début 2016, la nouvelle médiathèque a ouvert. L'augmentation du nombre d'abonnés est de l'ordre de 170%.

Activité :

Nombre de médiathèques du réseau : 11

Nombre d'inscrits : 4906

Nombre de prêts : 119981

Fonds :

Environ 75000 livres (adultes et jeunesse)

13000 CD

4500 DVD

400 CD ROMS

100 abonnements de presse (adultes et jeunesse)

A NOTER : l'effort sur les animations semble porter immédiatement ses fruits puisque, pour la première fois depuis 6 ans, le nombre de prêts de document ne baisse pas mais a même augmenté cette année. La fréquentation des animations va grandissant aussi, en faisant moins d'efforts sur la communication nous arrivons à fédérer de plus en plus de public.

Le réseau des médiathèques est présent sur les réseaux sociaux désormais (Facebook et YouTube) avec des événements et vidéos vues parfois par 4500 visiteurs uniques. Une formation de l'ensemble du personnel est prévue courant 2017 pour accentuer cette transition importante dans le métier.

VILLA LAURENS



Conservation préventive des décors du grand salon et amélioration, stockages et déposes partielles des décors de la salle à manger.

L'opération a consisté, avant les travaux généraux, à la consolidation d'urgence de la couche picturale avec dépoussiérage, injection de résine, pose de facing en attente de la restauration - Durée de l'opération : octobre-décembre 2016 - Coût opération : 20 700 € HT

Acquisitions : Dans le cadre du projet de restauration générale de la villa Laurens, le grand escalier doit faire l'objet d'une restitution historique à partir des documents photographiques anciens montrant des éléphants et colonnes en céramique sur les marches d'escalier. Afin de mener à bien cette restitution, deux colonnes et deux éléphants équivalents ont été proposés sur le marché de l'art et acquis par la CAHM. Cette acquisition s'est déroulée sous le contrôle scientifique de la DRAC Occitanie et le musée National de la Céramique de Sèvres contacté pour cet achat. D'autres achats devraient compléter celui-ci afin de reconstituer le décor 1900 du grand escalier.



Coût de l'opération

- Deux colonnes : 750€
- Deux éléphants : 1500€



SAINT THIBERY : ANCIENNE ABBAYE BENEDICTINE

Étude de diagnostic patrimonial

Une étude complémentaire à celle de 2007 a été demandée à l'Architecte en chef des Monuments historiques, Dominique Larpin. Elle oriente la faisabilité de la restauration générale des bâtiments, et comprend une étude sanitaire des bâtiments, la liste des opérations d'urgence à réaliser, le phasage de la restauration générale ainsi que sa proposition chiffrée. Coût de l'étude : 24 965 € HT

PLAN OBJET MOBILIER PROTEGE MOMUMENTS HISTORIQUES

La CAHM a passé le 22 juin 2007 un protocole d'accord avec DRAC pour la mise en œuvre d'une mission sur le patrimoine mobilier protégé au titre des Monuments Historiques. La DRAC et la CAHM ont signé en 2010 une annexe financière pour mener à bien des opérations en conservation et restauration financées conjointement à hauteur de 10 000 € annuel chacune, soit 20 000 €. L'opération 2016 porte sur :



- Étude des planches et poutres de l'église de Saint-Pons-de-Mauchiens, classées Monuments Historique en 2015. Elles sont datées de la fin du 13^e siècle et proviennent de la charpente primitive. Coût de l'opération : 5 500€, Subvention: 50 % DRAC



- Restauration d'un tableau de l'église de Saint Thibéry : il s'agit d'une grande peinture (3,10 m X 5,15 m), datée de 1731. Élément majeur du décor de la sacristie, la peinture représente *Le Christ remettant les clefs à saint Pierre* d'après Nicolas Poussin (1594-1665). Coût HT : 8500 € / Subvention: 50 % DRAC

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

- o **Agde** : ouverture du salon de musique restauré de la villa Laurens et explication du projet de restauration générale jusqu'en 2019 (dimanche 25 septembre 2016)
- o **Saint Thibéry** : visite de l'abbaye et du village (évolution urbaine, architecturale, ouvrages d'art etc.) La visite s'est terminée à la nouvelle médiathèque du village où le maire de Saint-Thibéry a présenté l'ouvrage *Saint Thibéry, L'Abbaye, le village*. (Samedi 24 sept 2016)

AIDE TECHNIQUE AUX COMMUNES

Agde : retable de l'église Notre-Dame-du-Grau

Après la réhabilitation générale de l'église et la restauration des peintures, la dernière étape du chantier a concerné la restauration du retable monumental du maître-autel. L'aide technique de la CAHM a consisté en l'établissement du cahier des charges, le contact avec les restaurateurs, la proposition chiffrée d'intervention, la rédaction d'un article pour le journal de la ville (à paraître)

A l'issue de cette restauration (avril 2017) le retable du maître-autel réapparaîtra au regard du visiteur dans toute la magnificence décorative qui a présidé à sa création dans l'église Notre-Dame-du-Grau autour de 1800.

CONSERVATION DES PATRIMOINES ET ARCHÉOLOGIE

Le service archéologique de la CAHM œuvre sur le territoire afin de faciliter les travaux d'aménagement, mais aussi afin de porter l'archéologie et l'histoire du territoire à la connaissance des chercheurs et du public. L'année 2016 s'est inscrite dans la continuité de ses missions.

Les actions de terrain

L'aménagement du Roubié à Pinet a fait l'objet d'un suivi de dossier et d'un diagnostic archéologique menés par l'INRAP (Institut National de Recherches en Archéologie Préventive) en collaboration avec le service archéologique. Des vestiges datés du néolithique final ont été mis en évidence dans deux secteurs distincts du périmètre. A l'est deux fosses pouvant faire penser à un four, à l'ouest un probable habitat matérialisé par un paléosol et des fosses.

Les actions de recherche

Suite aux travaux réalisés Place Molière en 2013-2014, la découverte d'un poids de tisserand inscrit a fait l'objet d'un article qui sera publié en 2017 dans la Revue Archéologique de Narbonnaise. Cette inscription en lettre grecque est un nom féminin gaulois BIT.YNA (Bituna) et daterait du II^{ème} siècle avant J.-C. Ce peson inscrit est le second mis au jour à Agde par des fouilles. Pour les périodes plus récentes une collaboration avec les archives d'Agde a continué autour du compoix de 1680, première forme du cadastre tel qu'on le connaît aujourd'hui. Plus concrètement, il s'agit de redessiner à partir du plan de la ville de 1720, le cadastre de 1680 sur fond de cadastre napoléonien

Soutien à la recherche sur le territoire

Depuis 2008, les associations ASPROGEO et la SPN-P sont les porteuses au niveau local de la fouille programmée du site de l'Arnet. Les données recueillies lors de la campagne 2016 ont permis d'enrichir les connaissances concernant la fin du pléistocène (-1Ma) sur notre territoire.

La CAHM s'est engagée dans la restauration des objets métalliques et des objets en bois. Les premiers ayant fait l'objet de restauration en 2016, les seconds seront restaurés en 2017.

Médiation : l'archéologie à la portée du public

Le deuxième rallye archéologique de la CAHM organisé les 19 juin 2016 a permis de faire découvrir quelques sites, et structures muséographiques de notre territoire : 54 participants, 22 équipes. L'arrivée s'est déroulée à Agde à Notre Dame du Grau.

Chaque participant est reparti avec un lot, essentiellement à caractère culturel, à savoir catalogue d'exposition, visites guidées de la ville d'Agde, visites théâtralisées de la ville d'Agde, visites guidées de la ville de Pézenas, entrées au Scénovision.



Horizon 2017

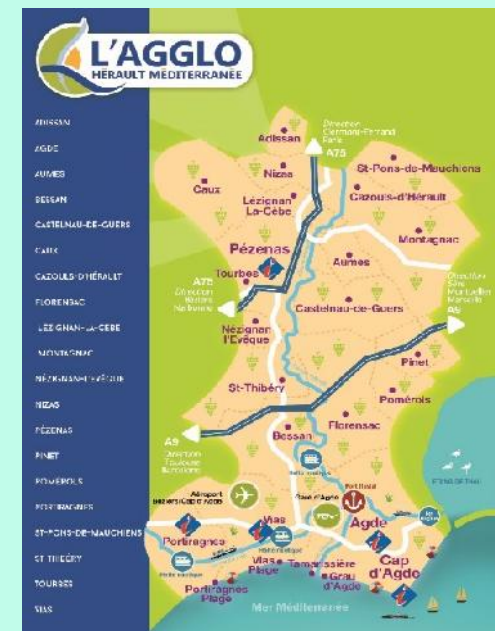
NOUVELLE COMPÉTENCE

EAU ET ASSAINISSEMENT



L'AGGLO S'AGRANDIT!

Intégration de la commune de
TOURBES



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Transfert de la compétence :

PROMOTION DU TOURISME



LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL

LES MEDIATHEQUES GRATUITES
POUR LES MOINS DE 18 ANS



Adissan
Agde
Aumes
Bessan
Castelnau de Guers
Caux
Cazouls d'Hérault
Florensac
Lézignan La Cèbe
Montagnac
Nézignan L'Evêque
Nizas
Pézenas
Pinet
Pomerols
Portiragnes
Saint Pons de Mauchiens
Saint Thibéry
Vias



**Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée
ZI le Clause-av. du 3^{ème} millénaire
34630 Saint-Thibéry**